

549

le Bulletin

Copie: 10¢

DE BUCKINGHAM

"CONSACRE TA VIE À LA VÉRITÉ"

VOL. 13 NO. 13

BUCKINGHAM, QUE.

JEUDI, LE 8 OCTOBRE 1970

La réunion du conseil en bref

Lundi soir dernier, le conseil a traité ce qui suit: Le Ministère des Affaires municipales a demandé au Conseil pourquoi certains emprunts approuvés antérieurement n'avaient pas été faits sur le marché des obligations.

Le Conseil se réunira en Comité pour étudier cette requête. Le juge Bernard Dagenais de la Cour municipale recevra des honoraires annuels de \$3,000 et ce à partir du premier janvier 1971. Ce salaire sera payé au prorata par les municipalités de Buckingham, Thurso et Masson. Tous les trois sont affiliés à la Cour municipale de Buckingham.

Maître Pierre Joannisse a avisé la ville qu'il était illégal de limiter le nombre de barbiers. Si cette résolution avait été adoptée cela aurait porté atteinte à la liberté d'exercer le métier qu'on veut.

Claude Clément aura des services pour un certain nombre de lots dans le secteur de l'École Polyvalente, même si ce territoire n'est pas annexé à Buckingham. Cependant, le propriétaire de ces lots devra signer un contrat notarié et s'engager à payer le coût des services demandés, conformément au règlement des améliorations locales.

Un avis de motion a été présenté pour un règlement d'emprunt qui couvrira les services demandés par un groupe de propriétaires du projet Lemieux.

La ville demandera des soumissions pour l'achat de l'huile à chauffage et de la gazoline pour l'usage de la ville.

La firme d'ingénieurs Alary, Tanguay et Associés a suggéré à la ville d'accorder le contrat pour l'installation de service dans le projet Lemieux au plus bas soumissionnaire, soit à la Compagnie Elzéar Lafleur de Buckingham au coût de \$27,404.

Le conseil donnera suite à cette suggestion à la prochaine assemblée.

Projet domiciliaire de 2 millions à Angers

Lors d'une importante assemblée du conseil tenu lundi soir dernier, le conseil a approuvé les plans du projet de subdivision Chartrand présenté par une firme de la ville de Hull. Ce plan a été adopté à la condition que les lots de coin de rue aient une superficie de 7,500 pieds carrés. Les promoteurs de ce projet rencontreront dans un avenir rapproché les urbanistes Zotar de la municipalité d'Angers, et le conseil municipal d'Angers. Les promoteurs ont informé le conseil qu'ils doivent construire pour l'an prochain entre 25 et 30 maisons d'une valeur commerciale de plus de \$250,000. On sait que les promoteurs lors d'une rencontre précédente avaient dévoilé au conseil qu'ils avaient l'intention de construire entre 150 et 200 maisons d'une valeur de plus de 2 millions de dollars en évaluation pour la municipalité d'Angers. Les promoteurs se sont portés acquiesceurs d'une ferme de la famille Chartrand récemment. La firme a dévoilé que déjà elle avait une forte demande de construction de maisons pour l'an prochain. Déjà plus de 12 personnes ont signé pour l'achat de maisons. La construction de plusieurs maisons est à prévoir pour les prochains mois. Les promoteurs ont dévoilé au conseil qu'ils étaient prêts à construire entre 150 et 200 maisons en cinq ans si la demande s'en faisait sentir. Il est entendu que pour les services municipaux, seules les promoteurs en défrayeront le coût, avec la taxe d'amélioration locale. Entre-temps, les membres du conseil se sont dit des plus optimistes et sont des plus

favorables, surtout lorsque la nouvelle route huit sera en chantier d'ici quelques années. De plus, le projet donnera du travail aux gens de la municipalité d'Angers et des environs. Pourquoi les promoteurs ont-ils choisi Angers plutôt que Gatineau ou d'autres villes? Le maire Théo Mineault a rétorqué: "L'achat de valeurs est de \$1,200 à \$1,400 moindre avec la ville de Gatineau. En plus, la taxe est moins élevée. Ensuite, le marché du travail n'est pas trop éloigné de la ville."

Disons que si plus de 25 à 30 maisons se construisent dès l'an prochain, il est entendu que cela apportera de nouveaux commerces dans la municipalité qui viendront eux à leur tour apporter des taxes à la municipalité. Cette assemblée était la dernière pour les conseillers Gérard O. Lanthier, Jean Guy Clément et Marcel Lafrance pour la présente office de conseiller. Aussi nous avons appris qu'il y aura mise en nomination aux divers sièges de conseiller ci-hauts mentionnés le dimanche 25 octobre prochain, entre midi et 2 heures en la salle de l'école Sacré-Coeur d'Angers. S'il y a élections, ils auront lieu le dimanche premier novembre prochain, au même endroit.

Le maire Théo Mineault a profité de l'occasion pour souligner le magnifique travail des membres de la sûreté provinciale du Québec, détachement de Buckingham au cours des dernières semaines. Il a profité de l'occasion pour demander que les membres de la sûreté poursuivent leur vigilance auprès des automobilistes.

MARCHETON DU HOCKEY MINEUR

Pour la seconde année consécutive, la Ligue de Hockey Mineur de Buckingham com mende leur marcheton. L'an dernier 150 garçons et filles et 15 adultes ont réussi à obtenir \$2,400, pour le hockey dans Buckingham. Cette année nous sommes déjà assurés du même nombre de jeunes qui marcheront.

Nous désirons attirer l'attention des adultes. C'est une excellente manière des parents de participer à une activité avec leurs enfants. Quelle belle manière de montrer votre intérêt dans la jeunesse d'aujourd'hui en participant au marcheton de 10 milles avec vos jeunes. Les organisateurs de l'Association du Hockey Mineur souhaitent voir les parents relever le défi et marcher.

Les gens de Buckingham sont chanceux car les frais d'inscription pour leurs jeunes à une saison entière de hockey n'est que \$3.00.

Par conséquent, chers parents, veuillez montrer que vous êtes intéressés en participant à cette marche le 17 octobre. Si vous désirez un formulaire d'inscription, entrez en contact avec M. Jim Lahey à 986-3198.

La semaine prochaine, le Bulletin de Buckingham publiera les noms des personnes de la ville qui marcheront ainsi qu'une carte indiquant le tracé de la marche et les prix qui seront donnés.



11 POSTES
A VOTRE CHOIX

TELE CABLE

Videotron
LTEE

986-8318

Yvon Aubé, candidat dans le quartier-nord



Bibliothèque Nationale
du Québec,
1700 St-Denis,
Montréal 129, Qué.



Philippe Fong
se présente
dans le
quartier-ouest

Philippe Fong se présente au siège numéro 2 au quartier ouest détenu par M. Hugh Lemieux. M. Fong est ingénieur stationnaire à l'emploi de la Compagnie James MacLaren Ltée. Les principales issues seront l'engagement d'un administrateur municipal pour la ville de Buckingham. En plus s'assurer que la communauté régionale de l'Outaouais n'amène pas de nouvelles taxes pour les résidents de Buckingham. La modification du règlement d'amélioration locale de telle sorte que le développeur paie les autres frais que ceux pour les services d'eau et d'égout qui sont payés actuellement par les propriétaires riverains. Tenter d'améliorer les facilités de récréation pour les jeunes gens et améliorer l'état de l'aréna. Tenter l'impossible pour obtenir de nouvelles industries pour la ville.

Un pas de fait Val-des-Bois

Tel que prévu pour les débuts d'octobre, la maternelle a ouvert ses portes cette semaine. 26 bambins sont présentement inscrits et se sont rendus en classe mardi matin.

Mlle Micheline Lemire est

l'institutrice de cette classe. Les membres de la Commission Scolaire sont très heureux de cette réalisation et les parents apprécient les avantages dont leurs enfants pourront profiter.

Le conseil répondrait à la Ligue des Propriétaires

La Ligue des Propriétaires dans deux lettres adressées au Conseil a exigé que les membres du conseil produisent un rapport financier du trois septembre et que ceux-ci confirment ou réfutent les chiffres publiés la semaine dernière par la Ligue des Propriétaires au sujet de la situation financière de la ville. Selon la ligue, la dette de la ville a augmenté au cours des trois dernières années.

M. Roger Daoust a déclaré que l'audition demandée par la Ligue coûterait le même prix qu'une audition couvrant une année entière sans mentionner le coût. M. Leblanc, le président de la Ligue a dit que la lettre portait peut-être confusion. Ce que la Ligue voulait c'était un rapport sommaire des dépenses et revenus pour les 9 premiers mois de l'année. Quant à la 2e lettre, le maire M. Roger Daoust a assuré la Ligue qu'après une vérification du rapport financier par l'auditeur de la ville, le Conseil publierait une rectification à la lettre de la Ligue des Propriétaires.

Amendement du règlement des améliorations locales

Lors de l'assemblée de lundi soir, le conseil a apporté un amendement au règlement de l'amélioration locale.

L'article 11 du règlement 241 stipulait que la ville facturait aux propriétaires riverains le remboursement du capital et de l'intérêt une fois les travaux terminés et les coûts établis. Le nouveau règlement stipule que les coûts seraient distribués sur l'ensemble des propriétaires riverains imposables et non-imposables. La partie chargée aux non-imposables sera absorbée par la ville. Les biens non-imposables sont les écoles, les édifices du gouvernement, les sanctuaires religieux.

La ville de Buckingham a entrepris des démarches auprès du gouvernement pour se faire rembourser le montant des taxes sur les écoles. Elle prétend pour le cas de la Polyvalente ne sert pas seulement la population de Buckingham mais l'ensemble du comté de Papineau.

M. Yvon Aubé, 340 Bélanger, se présente au siège numéro un dans le quartier nord. M. Aubé fera la lutte à M. Léo Mongeon et à Don Maloley.

M. Yvon Aubé entend faire adopter par le conseil municipal un plan d'ensemble en vue de promouvoir la venue de nouvelles industries à Buckingham. De plus, il établirait la collaboration entre le conseil et la Ligue des Propriétaires pour assurer une meilleure administration municipale. M. Aubé a dit être disponible en tout temps pour renseigner les électeurs.

éditorial

Les spécialistes doivent reviser leurs positions

L'attitude adoptée hier par la Fédération des médecins spécialistes défie tout entendement. Qu'on examine l'affaire sous l'angle qu'on voudra, ce groupe de professionnels de la santé aura beaucoup de difficulté à justifier son refus de comparaître devant la commission parlementaire de la santé, c'est-à-dire d'obtempérer au vœu unanime d'un organe de l'Assemblée nationale. Cette conduite est d'ailleurs sans précédent dans nos annales parlementaires.

Les spécialistes avaient une occasion d'engager solennellement le dialogue avec les élus du peuple. On leur offrait le forum naturel où faire valoir leurs arguments. En se tenant à l'écart, ils ont affiché un mépris de nos institutions démocratiques qui ne saurait aider leur cause devant l'opinion publique.

Le groupe du Dr Raymond Robillard a prétendu que les conversations qu'il avait eues la veille avec le premier ministre Bourassa ne laissaient entrevoir aucune possibilité d'amendement à la loi d'assurance-maladie sur la question du désengagement. Il aurait pu au moins vérifier son impression en se présentant devant la commission. De toute façon, M. Bourassa a lui-même démenti cette impression en déclarant hier qu'il n'avait jamais fermé définitivement la porte à des amendements.

Au surplus, la preuve avait été faite la veille que la commission parlementaire et le gouvernement étaient ouverts à toutes les suggestions constructives. En effet, M. Claude Castonguay et ses collègues avaient accueilli positivement toutes les recommandations du Collège des médecins sur la question du contrôle de l'activité professionnelle des médecins.

Et, hier, le porte-parole de l'Union nationale, M. Jean-Paul Cloutier, a pris sur lui, en l'absence des spécialistes, de proposer une nouvelle formule de désengagement qui supposerait un amendement à la loi. Or, le ministre de la Santé s'est dit prêt à étudier sérieusement cette proposition. On voit mal qu'il aurait refusé catégoriquement d'entendre aussi bien les remarques qu'aurait pu formuler le Dr Robillard ou l'un de ses collègues.

Quoi qu'il en soit, les spécialistes ont toujours prétendu qu'ils ne pouvaient négocier adéquatement tant que la loi reste ce qu'elle est au chapitre du désengagement. S'ils avaient été conséquents avec eux-mêmes ils auraient dû accepter l'invitation qu'on leur faisait de défendre leur cause devant les législateurs. Ce problème ne se

réglera pas sur la place publique ou par des déclarations de guerre. Tant qu'ils fuiront le Parlement on pourra être tenté de conclure avec le premier ministre que leur cause doit leur apparaître à eux-mêmes bien faible pour qu'ils n'aient pas le courage de la défendre où il se doit.

D'autre part, en ces moments dramatiques, on ne saurait se contenter de considérations d'ordre négatif. La séance de la commission s'est terminée, hier soir, par un nouvel appel pressant du premier ministre et des députés de tous les partis à l'adresse des négociateurs de la Fédération des médecins spécialistes. On leur a demandé, pour la quatrième fois, de revenir sur leur décision et d'engager le dialogue avec les élus du peuple. La commission parlementaire a été ajournée sine die et pourrait être reconvoquée dès lundi prochain.

Les spécialistes doivent reviser leurs positions. Il en est encore temps. Le gouvernement a modifié son attitude depuis le début de la négociation. Au début, il voulait discuter uniquement à l'intérieur de la loi d'assurance-maladie. Il a finalement consenti à élargir le débat. Personne ne l'a accusé d'avoir renié ses premières déclarations. Les médecins ne se diminueraient point non plus en acceptant, à leur tour, de faire preuve de plus de souplesse.

Il n'y aurait rien de honteux, donc, pour les spécialistes après avoir refusé de se présenter au Parlement, de reconsidérer leur tactique. Ils se grandiraient même en reconnaissant leur erreur.

D'autre part, on doit reconnaître, de part et d'autre, que la négociation, directe ou par voie de médiation, doit être menée plus vigoureusement que jamais. L'heure du grand affrontement a sonné, la reprise des travaux de la commission parlementaire n'a rien d'incompatible avec la poursuite accélérée de la négociation.

A cet égard, l'ancien ministre de la santé, M. Jean-Paul Cloutier a suggéré, hier, au gouvernement, qu'il pourrait ajouter substantiellement à ses offres monétaires et viser à une plus grande parité avec l'Ontario. M. Claude Castonguay et le premier ministre Bourassa ont qualifié la proposition de constructive.

La suggestion de M. Cloutier était d'ailleurs reliée dans sa pensée à la précédente qu'il avait faite à propos du désengagement.

Dans le problème du désengagement, en effet, il y a peut-être au départ et essentiellement une question de principe: le médecin veut être libre d'adhérer ou de ne pas adhérer au régime. Mais il y a aussi le mécanisme qui permettrait d'ajouter indirectement aux revenus des professionnels de la santé par les suppléments que permettrait le désengagement. Si les tarifs prévus à la convention étaient plus élevés, la tentation pour le médecin d'opter pour la non-participation au régime serait grandement atténuée.

La question du contrôle de l'acte médical par la profession elle-même étant, à toutes fins utiles, définitivement réglée, il ne reste plus, en somme, que l'aspect pécuniaire à discuter. La liberté du médecin de se désengager contre remboursement entre dans cette catégorie de sujets.

Le temps est cependant devenu de l'essence même de la négociation. Si celle-ci, de toute évidence, s'acheminait vers un échec, le gouvernement n'aura plus le choix. Il devra assumer ses responsabilités, et sans tarder.

Il lui appartiendra cependant de bien prendre garde que la législation spéciale à laquelle il lui faudra recourir ne pénalise point les autres professionnels de la santé qui ont négocié de bonne foi avec lui. Il pourrait s'inspirer du récent projet de loi no 38 qui a mis fin provisoirement au conflit de la construction.

Une loi spéciale devra, en effet, tenir compte de l'état du dialogue aux cinq tables de négociation. Ce qui a été paraphé par l'un ou l'autre des groupes ne devra pas être remis en question.

De même, les progrès réalisés avant-hier devant la commission parlementaire sur le contrôle de l'activité professionnelle des médecins ne sauraient faire l'objet d'un recul.

Toutes les parties intéressées, et non seulement les médecins spécialistes, enfin, devront pouvoir aussi se faire entendre avant que le gouvernement ne mette définitivement fin au dialogue.

Entre-temps, on veut espérer que le Collège des médecins continuera de rappeler à ses membres les obligations de leur serment et de leur code de déontologie. On veut espérer aussi que ces mêmes médecins ne resteront pas sourds à ces appels.

Vincent PRINCE

(Le Devoir, 3/10/70)

Avis d'audience publique

La Régie des Marchés agricoles du Québec tiendra une audience publique, le 9 octobre prochain, pour entendre les personnes intéressées par les requêtes déposées par la Fédération des propriétaires de porcs du Québec et la Fédération des propriétaires de volailles du Québec demandant l'approbation des plans conjoints les concernant.

Par ces requêtes, ces fédérations réclament, en vertu de projets de plans conjoints qui seront soumis au référendum des producteurs, le droit d'exercer les pouvoirs que leur permet la loi des marchés agricoles du Québec.

L'audience, qui se tiendra à 10h., au siège de la Régie, 201 boulevard Crémazie, à Montréal, permettra à tous les intéressés, acheteurs et producteurs, de faire connaître leurs points de vue au sujet de ces requêtes.

La cigarette, responsable du plus grand nombre d'incendies au Québec en 1969

La cigarette a été responsable du plus grand nombre de désastres causés par le feu, au Québec, en 1969, puisque 45% des incendies survenus au cours de l'année lui sont directement imputables.

C'est ce qu'a révélé à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, commencée le 4 octobre pour se terminer le 10, le directeur général de la Division de la prévention des incendies au Québec, M. Gilles Lamothe. Les autres causes des incendies rapportés l'an dernier à l'organisme gouvernemental qui relève de la responsabilité du ministre des Affaires municipales Me Maurice Tessier, se répartissent ainsi: électricité, 14%; liquides inflammables, 12%; installations de chauffage, 9%.

Quant au bilan global, il fait état de 20,570 incendies, lesquels ont provoqué la mort de 173 personnes, causés des blessures à 480 autres, et occasionné des pertes matérielles de \$54 millions de dollars. Les statistiques les plus récentes ont démontré que 80% des incendies et 60% des pertes de vies sont survenus dans des maisons familiales.

Commentant le bilan des douze dernières années au chapitre des incendies au Québec, le directeur général de la Direction de la prévention des incendies a précisé que le feu a fauché 1,270 vies humaines et détruit pour \$525 millions de biens matériels.

Interrogé sur les effets des incendies pour la communauté en général, M. Gilles Lamothe a déclaré qu'aux pertes déjà énumérées il faut ajouter les centaines de millions de dollars dont sont privés l'industrie et les travailleurs par suite de retard dans la production, de même que les pertes permanentes résultant des entreprises qui profitent d'un incendie pour s'établir ailleurs ou mettre fin à leurs activités. M. Lamothe dénonce aussi les effets néfastes des incendies sur les salaires, le pouvoir d'achat, de même que sur les taxes municipales, scolaires, provinciales et fédérales.

"CONSACRE TA VIE A LA VERITE"

Le Bulletin
de BUCKINGHAM

C.P. 30
Tél.: 986-5082
575 rue James
Buckingham, Qué.

Hebdomadaire du Comté de Papineau publié et imprimé à Buckingham

Journal dévoué
aux intérêts de:

Masson, Buckingham, Thurso,
Angers, Perkins, Glen-Almond,
N.-D. de la Salette, Poltimore,
Val-des-Bois et N.-D. du Laus.

ABONNEMENT:

Canada: 1 an.....\$3.00
Hors du Canada: 1 an \$4.00
Le numéro\$0.10

Courrier de deuxième classe enregistrement no. 0795

mini
loto
48231

TIRAGE
2
OCT.

Les numéros 48231 gagnent
\$5,000

Les numéros 8231 gagnent
\$500

Les numéros 231 gagnent
\$100

TEMPLETON
Vitrerie
CARTIER
Inc.
Glass

TÉL. 663-6338
663-3817

VITRES POUR TOUS LES USAGES
PORTES DE PATIO - VITRES ISOLANTES
DEVANTURES DE MAGASINS

Ouvert jusqu'à
midi le samedi

Semaine de Prévention des Incendies

L'ouverture de la campagne de prévention eut lieu dimanche dernier le 4 octobre à 10h. a.m. à l'Hôtel de ville, par le maire de Buckingham, M. Roger D'Aoust. La parade est partie de l'aréna municipal sur la Jacques à 14h, et a parcourue toutes les rues de la ville. Après la parade des liqueurs douces furent offertes gratuitement aux jeunes et un souper fut servi aux membres de la brigade et aux participants de plus aux dignitaires civils et religieux.

Pendant cette semaine, les pompiers feront une tournée d'inspection dans les écoles de Buckingham et dans certains établissements et demeures. L'inspection est un élément important de la prévention des incendies.

Cette semaine de prévention se continuera jusqu'au dix octobre. Les cinq mesures suivantes étaient suggérées pour mettre à terme cette campagne:

1. inspecter soigneusement tous édifices publics, logements, magasins, entrepôts, usines, fermes, mines et forêts, et en éliminer toutes causes susceptibles de provoquer ou de propager l'incendie;
2. inspecter soigneusement les théâtres, hôtels, hôpitaux, institutions et lieux de réunion et prendre des dispositions pour effectuer les changements nécessaires en vue de protéger les occupants en cas d'incendie;
3. faire exécuter des exercices dans toutes les écoles, ainsi que dans toutes les institutions et usines, afin de renforcer la sécurité de leurs occupants et les familiarisant avec les moyens d'évacuation les plus efficaces et les plus rapides en cas de danger;
4. faire donner, dans les écoles, par les instituteurs, et les fonctionnaires municipaux, des cours spéciaux portant sur la prévention des incendies, et faire distribuer aux élèves toute la documentation y afférente publiée à cet effet;
5. les services fédéraux, provinciaux et municipaux, intéressés s'affronteront, en organisant des réunions publiques ainsi que par la presse, la télévision, des émissions radiophoniques, des films spécialement préparés ou par tels autres moyens qui leur paraîtront convenir le mieux, de bien faire comprendre aux citoyens combien il est important, du point de vue national, de protéger les vies, les biens et les richesses naturelles contre l'incendie.



La table d'honneur se composait de M. et Mme Roger D'Aoust maire de Buckingham, M. et Mme Ovilla Soucy Chef des pompiers, Mgr. Rollin, la Reine de la Semaine de Prévention Mlle Francine Bisson, M. et Mme Léo Mongeon.



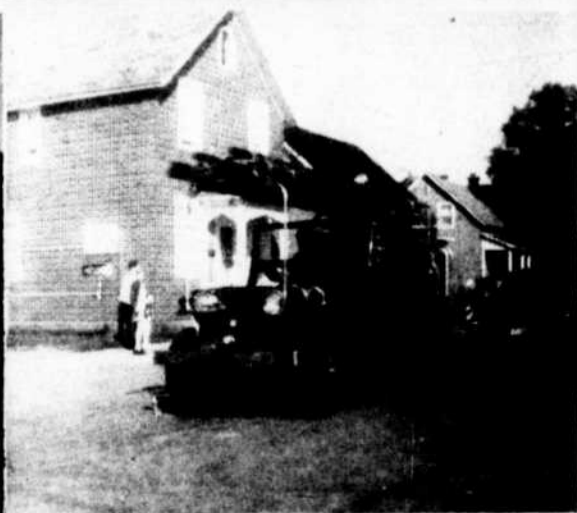
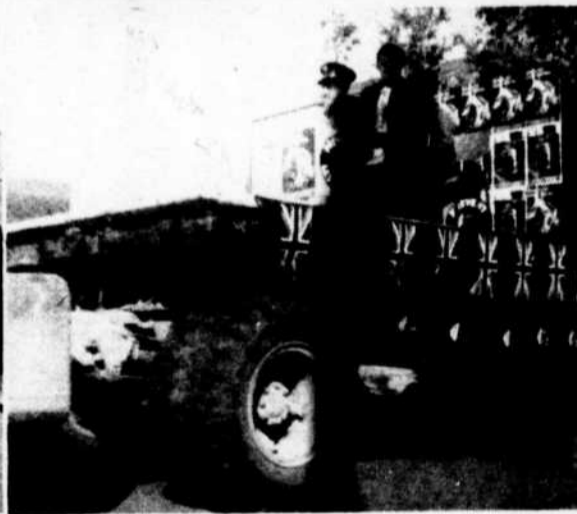
Un film fut projeté sur la semaine de la Prévention des Incendies.

Période de recrutement

Toutes personnes intéressées au cours de pompier doivent donner leurs noms au chef des pompiers, M. Ovilla Soucy, au plus tard, vendredi prochain. Les cours conduisent à l'obtention d'un certificat de pompier.



Le département de Pompiers et le Conseil municipal. 1ère rangée: R. Cameron, L. Mongeon, M. le Maire R. D'Aoust Mgr. Rollin, M. J.L. Champagne. 2e rangée: Lt. J. G. Soucy, Capt. J. Villeneuve, Chef D. Soucy, G. Gauthier, chef adj. R. Cadieux, Inspecteur R. Chénier.



CARTES PROFESSIONNELLES

TEL.: 986-3508

JACQUES ROCHON

Entrepreneur en Plomberie-Chauffage

Réparations générales - Estimation gratuite

69½ RUE NOTRE-DAME
MASSON, QUE.

J.-M. BERTRAND ET ASSOCIÉ

Jean-Marie Bertrand, C.A. -- Laurent Bertrand, C.A.

COMPTABLES AGRÉÉS

164 est, rue MacLaren 986-3393 Buckingham

Jacques Prevost

AVOCAT

310 rue Victoria

Téléphone : 985-3033

THURSO, Qué.

Qualité
et
Service
est notre
devise

ED'S SALES & SERVICE

264 MAIN ST. TEL. 986-5858

Vente et service sur machines à coudre neuves et usagées

BUCKINGHAM, QUE.



986-3834

Honoré Cadieux Inc.

Maison Funéraire
Ambulance

322 PRINCIPALE

BUCKINGHAM, QUE.

Premier anniversaire de l'Hotel Paquette



M. Yvon Paquette l'organisateur des festivités du premier anniversaire de l'Hotel Paquette.

TELEGRAMME

Mr. Roger D'Aoust, Buckingham, Qué.
Maire de Buckingham, Hôtel de Ville, Buckingham.
Le 6 octobre 1970.

Monsieur:

Après consultation de son comité exécutif, la Ligue des Propriétaires insiste d'avoir une réponse écrite à notre lettre du 29 sept. 1970.

Nous nous objectons aucunement à ce que cette réponse soit publiée dans le Bulletin de Buckingham ou ailleurs par qui que ce soit.

Nous vous demandons de nous faire parvenir par lettre le plus tôt possible le coût approximatif du service de la dette pour 1970.

Merci de votre collaboration.

Ligue des Propriétaires,
A. - B. LeBlanc, Président.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
"ELLES SONT EN OR!"

73 1/4 % RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE

achetez-en beaucoup dès aujourd'hui!

De vendredi à dimanche dernier, M. Yvon Paquette, le propriétaire de l'Hotel Paquette de Glen-Almond organisait : 3 jours de festivités pour commémorer le premier anniversaire d'ouverture de son établissement hôtelier. M. Marcel Gingras fut l'habile maître de cérémonie. L'orchestre de "La Vallée de la Lièvre 5" assumèrent les frais de la musique alors que deux filles à Go-Go égayèrent les festivités.

Le tout a débuté vendredi dernier par un bercethon et un spectacle instrumental de violon.

Le samedi matin à 9 heures 30 des compétitions de fer à cheval eurent lieu, levée de la pierre, portage de billots et un concours de force.

Le soir une compétition de danse carrée eut lieu.

Le dimanche à deux heures, il y eut la finale de tous les concours. A neuf heures la remise des prix.

Voici la liste partielle des gagnants. Au Bercethon, la gagnante fut Irène Smith avec 26 heures 37 minutes, suivie de Marjolaine Smith 26 h. 36 m.

Violon: Maurice Maloney et Robert Varin

Tirage du poids (75 lbs) - Femmes: Pat Bigelow - Kathey Bigelow et Beth Bigelow.

Lanceur de la roche (75 lbs) Léo Bowman et Barry Bigelow. Souque à la corde: Équipe de l'Hotel Roquebrune.

Transport du billot (200 lbs) Jim Mallish - Dave Sabourin et Pierre Majeau.

Danse carrée: La troupe Mervin Butler.



M. Marcel Gingras l'habile maître de cérémonie.



M. Yvon Paquette est entouré de Pat Bigelow, Cathy Bigelow, gagnantes du lancer du poids.

Sur la rivière Gatineau

Construction d'un pont à superstructure métallique

Le ministère de la Voirie du Québec a autorisé la construction d'un pont à superstructure métallique, avec dalles et culées en béton armé, sur la rivière Gatineau dans le canton Northfield (Gatineau).

Ces importants travaux, confiés à la firme "W.D. Lafamme Limitée", de Hull, commenceront dans quelques jours et se poursuivront jusqu'au printemps prochain.

Une fois terminé, le nouveau pont d'une longueur de 305 pieds offrira aux automobilistes une voie carrossable de 30 pieds et il reliera le chemin régional "rang C-3" à la route no. 11 dans le canton de Wright via "Pointe - Confort", endroit touristique bien connu de la région.

Pour la construction de ce nouveau pont et la démolition du vieux pont couvert, le ministère dépensera \$469,498.00.

CORRECTION

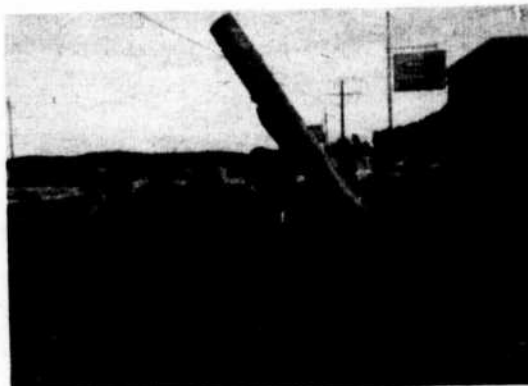
Nous avons reproduit un communiqué fautif. M. Roméo Charlebois est donc le gagnant d'une carabine Winchester.



Gagnants, danses carrées: Mervin Butler, Eileen Butler, Lorraine McDermid, Evelyn Gauthier, Palma Gauthier, Gene Bigelow et Ken Bigelow.



Souque à la corde, équipe Roquebrune: Marcel Gauthier, Pierre Mageau, Y. Paquette (Prop.), Marcel Gingras (M.C.), Robert Larocque, Léo Bowman, Silvio Couture et Gérald Alkmer est absent.



Transport du billot.



Tir du poids.

Malheureusement, vous ne pouvez tout laver...
pensez-y...



A VOTRE SERVICE DEPUIS 20 ANS
Nettoyeurs Town & Country
986-2811
RUE JOSEPH, BUCKINGHAM

Télévision

Femme d'aujourd'hui
du lundi au vendredi, 15 h 00

Un magazine unique au monde:
"Femme d'aujourd'hui", avec Aline

PARRISSE ST-GREGOIRE-DE-NAZIANZE

Buckingham, P. O.

Offices de la semaine

| LUNDI | |
|----------|---|
| 7.00 | En l'hon. de St-Jude par une paroissienne. |
| 4.00 | Mme Léonard Constantin par MM. et Mmes Périas Chénier et Gilles Charette. |
| MARDI | |
| 7.00 | M. et Mme Florimond Strévez par la succession |
| 4.00 | Robert Masson par son épouse. |
| MERCREDI | |
| 7.00 | M. et Mme William Raby par la succession |
| 4.00 | Odilon Chalifoux par son épouse. |
| JEUDI | |
| 7.00 | Joseph Varin par les employés de l'Hôpital St-Michel |
| 4.00 | René St-Louis par son épouse et ses enfants. |
| VENDREDI | |
| 7.00 | Intention spéciale par le Club Vol à Voile |
| 4.00 | Mlle St-Louis par les employés du bureau du Dr. Gilles Allaire. |
| SAMEDI | |
| 7.00 | Josaphat Lepage par la famille Emile Sabourin |
| 4.00 | Mme Marcel Latour par M. et Mme Roger Gaudet |
| 5.00 | MARIAGE: Claude Deschatelets et Ginette Tremblay |
| DIMANCHE | |
| 7.15 | Mme Yvonne Bélaïr par la succession |
| 8.30 | Michel Charette par M. et Mme Albini Laviolette |
| 10.00 | Octave Deguire par M. et Mme René Desjardins |
| 11.00 | Mme Blanche Carrière par M. et Mme Aurèle Carrière |
| 12.00 | Roméo Bisson par son épouse |
| 5.00 | Mme Léonard Constantin par M. et Mme Noel Constantin. |

PUBLICATIONS

| | |
|---|-----|
| Gilles Beauchamp et Mireille Mongeon | (2) |
| Gilles Baron et Marie-Claire Lalonde | (2) |
| Jean-Guy Bissonnette et Gisèle Allaire | (3) |
| Alcide Trudel et Suzanne Charette | (3) |
| Claude Deschatelets et Ginette Tremblay | (3) |

CET HORAIRE DE MESSES
EST UNE GRACIEUSE
DE VOTRE AGENT LOCAL

Robert Laroche

986-5536

BUCKINGHAM, QUE.



MASSON

Il y aura élections pour huit membres, sortant de charge du conseil d'Administration de l'Association des Loisirs de Masson, mardi le 13 octobre 1970, à 8 heures p.m. au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Tout résidant de la Municipalité de Masson peut y être élu pour un terme de deux ans et doit s'engager à être un membre très actif.

Tout le monde est cordialement invité à assister à cette assemblée générale.

Roland Pagé, secrétaire.

SURETE MUNICIPALE DE MASSON

1-30 septembre 1970.

RAPPORT DES ACTIVITES

| | |
|-----------|---|
| Accidents | 9 |
| Blessés | 3 |

PLAINTES DE VOL

| | |
|------------------------|---|
| Vols | 3 |
| Vols d'automobiles | 2 |
| Automobiles retrouvées | 2 |
| Domage à la propriété | 1 |

CIRCULATION

| | |
|----------------------|----|
| Billets d'infraction | 73 |
| Avis d'infraction | 12 |
| Sommatons servis | 1 |
| Automobiles remises | 2 |
| Automobiles renis | 2 |

SURVEILLANCE

| | |
|------------------|---|
| Maisons vacantes | 2 |
|------------------|---|

PROCEDURE JUDICIAIRE

| | |
|-----------------------------|----------|
| Cour municipale | 8 |
| Cour du Magistrat | 1 |
| Amende à la Cour Municipale | \$547.00 |

SERVICE DE LA POLICE

| | |
|----------------------|-----|
| Plaintes reçues | 10 |
| Appels téléphoniques | 206 |
| Personne recherchée | 1 |
| Personne retrouvée | 1 |
| Objets saisis | 1 |
| Sortie d'urgence | 1 |

DETENUS

| | |
|-------------------------|---|
| Détenus pour enquête | 1 |
| Détenus pour protection | 1 |
| Arrestations | 2 |

HEURES DE TRAVAIL

| | |
|--------------------------|-----|
| Heures du dept. | 272 |
| Heures passées à la Cour | 10 |

AUTO-PATROUILLE

| | |
|-------------------|-----------|
| Millage de l'auto | 3331 |
| Essence | 340 gals. |
| Hulle | 2 gals. |

Régent Payette, Officier

Le conseil municipal de Masson tenait une importante assemblée régulière lundi, 5 octobre dernier, sous la présidence de son honneur le maire Lucien Bouchard et des conseillers Roger St-Onge, Henri Belter, Alton Carson, Paul-Emile Pagé et Fernand Laflamme. Le greffier, Pierre Hayes était aussi présent.

VANDALISME AU PAVILLON MUNICIPAL

Lors de l'assemblée, les conseillers municipaux ont déplorés les actes de vandalisme commis au cours des dernières semaines, au pavillon municipal situé rue Napoléon, alors que l'on a dû remplacer un total de 18 vitres. On a dévoilé que cela était la 2e fois cette année que l'on remplaçait des vitres. Le conseil a acheté les vitres nécessaires de la firme Bruno Potvin de Masson. Entre-temps, les

conseillers étudient la possibilité d'installer un grillage pour protéger les vitres.

COMPTE DE \$3,550 POUR L'ARENA DE LA FIRME RENE RICHARD

Le conseil municipal a reçu un compte de M. René Richard architecte de Hull de la firme du même nom, pour un montant de \$3,550 pour avoir préparé des plans préliminaires pour une aréna municipal à Masson. Le conseil a approuvé le compte et sera réduit sur les dépenses du projet, si ce dernier est approuvé par les électeurs-proprétaires. Concernant l'aréna, une firme a présenté un prix de \$63,500 pour la vente d'un dôme pour l'aréna. Il s'agit d'un dôme non-isolé. L'aréna projeté a une longueur de deux cents douze pieds (212') par cent vingt-deux pieds (122') de large. Quand le projet de l'aréna sous forme de règlement d'emprunt sera présenté aux électeurs-proprétaires?

\$2,344 AU LIEU DE \$3,444.

Le maire Lucien Bouchard a déclaré que la ville de Masson devait à la Communauté Régionale de l'Outaouais la somme de \$2,344 et non \$3,444 tel que mentionné dans notre journal. M. le maire a tenu à faire cette précision au début de l'assemblée.

NOUVEAU FIGARO A MASSON

Le conseil a accordé un permis pour l'ouverture d'un salon de barbier par un M. Desjardins de Buckingham. Le salon serait installé côté ouest de la ville de Masson. Le propriétaire de ce nouveau salon ouvrira les portes vers la fin du mois d'octobre.

Le conseil a adopté une résolution à l'effet qu'il rembourse un montant de \$625.17 au fond de construction.

DEMANDE DE SOUMISSION

Le conseil fera parvenir des demandes de soumissions aux firmes Les Entreprises Papi-neau de Masson-Buckingham et Elzéar Lafleur Inc. de Buckingham pour l'entretien de 5.31 milles de chemins d'hiver. Les soumissions doivent parvenir au conseil pour la première assemblée du conseil élu, le lundi 9 novembre prochain.

Lors de l'assemblée le conseil a adopté un règlement qui permettait à la ville de poursuivre en justice tous les propriétaires d'animaux de race canine qui nuisent à la paix publique. Ainsi, tous propriétaires de chiens responsables d'une nuisance publique en aboyant, ou autres matières, recevront un premier avertissement de la sûreté municipale, puis lors de la 2e offense sera poursuivi en justice.

La Communauté Régionale de l'Outaouais a avisé le conseil municipal par lettre qu'un intérêt sera chargé après soixante jours de la réception de la facture de \$2,344. Ce montant représente la part de la ville de Masson doit payer à la Communauté Régionale de l'Outaouais sur une somme de \$80,000 comme taxe.

Le conseil étudie présentement la possibilité d'engager un inspecteur agraire. Le Pacific Canadien a fait parvenir une lettre à la ville pour savoir si elle possédait un inspecteur agraire. La ville a déjà fait parvenir une lettre à la Cie demandant de couper la mauvaise herbe le long de la voie ferrée. Sur ce, la Cie a demandé si la ville avait un inspecteur agraire. Pour le moment, Masson n'a pas d'inspecteur agraire et songe à nommer le chef de police à ce poste.

Après quelques minutes de discussion, les conseillers ont finalement approuvé un compte au montant de \$26 de M. Ambroise Chénier, il appert que M. Ambroise Chénier a été obligé de faire un voyage d'urgence à Montréal et comme il fallait un remplaçant, M. Chénier a présenté une facture de \$26. pour 52 heures de travail à \$0.50 de l'heure.

Plusieurs conseillers prétendaient que M. Chénier devait le compte, mais par la suite, l'on a mentionné que dans le contrat signé, il n'avait aucune clause à ce sujet.

L'Assemblée a été ajournée à jeudi soir à huit heures.

Yvan Patry.

La tournée d'information sur la loi de l'aide sociale atteint la région de l'Outaouais

La tournée d'information entreprise par le ministère de la Famille et du Bien-être social pour renseigner le public sur la Loi de l'aide sociale attein-

dra dans quelques jours la région de l'Outaouais. Les comités de ce territoire seront visités aux jours suivants: 13 octobre, Labelle; 14 octobre, Hull; 15 octobre, Ga-

teau et Pontiac.

Avant l'entrée en vigueur de la Loi de l'aide sociale, prévue pour le 1er novembre, le ministère de la famille et du Bien-être tient à renseigner la population sur la teneur du texte législatif. Ces assemblées d'information s'adressent donc à différents publics, dont le plus directement intéressé.

est celui des bénéficiaires de la loi. Sont également invités les travailleurs sociaux et les représentants d'agence de bien-être.

Toujours dans le cadre de cette tournée, on rencontrera le personnel des bureaux locaux ou régionaux de l'aide sociale.

QUAND - QUAND

EN VILLE
ET
DANS LE COMTÉ

par
JACQUES DUPONT



Les Richelieu de Thurso ont tenu dimanche le 4 octobre leur premier tournoi de golf au club de golf local. Une vingtaine de golfeurs ont pris part à cet événement. Le meilleur pointage fut enregistré par Jacques Dupont avec un 41 et 39 soit 8 au-dessus de la normale. Le grand gagnant fut Jules Thibeaudau avec un 167 avec un attantique handicap de 105 qui donnait un 62 net. Un trophée spécial a été remis à Richelieu Jules. Le club Richelieu de Thurso désire remercier les autorités du golf local pour leur courtoisie et ainsi que Pierre Renaud et André Guénette de Buckingham qui ont bien voulu prêter leur concours à cette journée. Il y avait aussi Jos Matte et ses invités qui ont aidé au succès de ce premier tournoi du Richelieu local. Les organisateurs promettent que l'an prochain leur tournoi aura lieu plus tôt.

CLOTURE DE LA SAISON DE GOLF

Le président du club de golf de Thurso, M. Jean-Guy Turpin annonce que samedi le 10 octobre à la salle Boileau il y aura "Le Party de clôture" de la saison de golf 1970, à 8 heures. A cette occasion les prix seront distribués aux gagnants. Il y aura aussi soirée dansante avec orchestre. Tous les actionnaires sont invités.

Comme j'ai promis de raconter ma semaine de chasse à l'original en compagnie de mes compagnons Pierre et Jean avec notre guide Paul-Emile (Ministre) Morin. Disons tout de suite que pour la 2e année nous avons laissé notre original dans le bois. L'an passé notre ami Pierre avait manqué et cette année il n'a pas réussi à garder l'original qui est allé lui rendre visite. Je dois dire tout de suite que si Pierre dans notre groupe est celui qui voit l'original c'est que dans le bois et à la chasse notre ami Pierre est très patient et pour la chasse à l'original c'est la première qualité.

Nous sommes arrivés le vendredi vers 2 hres P.M. et après avoir placé notre chargement dans le campement, nous sommes allés vérifier notre lieu de chasse. Je dois dire que ça déjà fait quatre ans que nous pouvons louer le même territoire et nous le connaissons. Il y avait des traces qui nous prouvaient qu'il y avait de l'original dans le coin. Donc samedi, à 6 hres et trente a.m. on était à nos places sur le lac, mais la brume était épaisse et ce n'est que vers 8.30 a.m. que

nous pouvions voir de l'autre côté du lac, mais rien ne répondait. Toute la semaine l'on chassait jusqu'à 10 hres du matin et dans l'après-midi l'on se rendait de 4.00 p.m. à 7.00 m. Dimanche fut une journée couverte et un peu de pluie mais rien à signaler de neuf. Lundi, une belle journée, mais aucune activité. Mardi même procédé et l'on était les trois chasseurs sur le même lac et le guide était placé plus loin sur le chemin. Mercredi Jean et moi décidions d'essayer un autre lac, et Pierre et le guide de demeurer à la place originale, tout comme l'an passé. La même chose se produisit du côté où nous étions nous avons attendus quatre coups de carabine et l'on étaient certains que Pierre et le guide avaient eu la visite d'un original. Voici ce que l'on nous raconte:

Le guide gardait l'entrée du lac et Pierre qui faisait l'appel traversa le lac avec ses grandes bottes que l'on se sert pour la chasse au canard; il appela l'original deux fois, pas trop fort et ce dernier entendit un gros craquement, c'était l'original qui venait vers lui il était environ 6.30 a.m. et la clareté de la direction générale jour commençait. Pierre tira un premier coup et il tira bas, avec son 2e coup l'original tomba à la renverse les quatre pattes en l'air et demeura ainsi environ cinq secondes, le chasseur crût alors avoir touché sa proie à mort et il quitta sa place pour se rendre plus proche de l'original, mais à grande surprise ce gros gibier fit un effort et se leva tout d'un coup. Notre chasseur tira bien un autre coup, mais sans succès total à \$414,403 et qui cède. C'est alors que celui-ci cria au guide, mais ce dernier ne pouvant prévoir où sortirait l'original, il tira un coup et la bête continua sa route de plus belle. Nos chasseurs ont attendu environ une heure avant de partir à la poursuite de cet animal blessé, qui saignait quelque peu; ils le suivirent environ 3 milles, mais après la bête ne s'aignait plus. Nous espérons tous alors que cette bête n'était pas blessée à mort. Jeudi fut une belle journée, mais rien à rapporter, si ce n'est que vers 7.00 p.m. les loups avaient trouvé la piste de l'original blessé, et les appels de ces loups se continuèrent une bonne partie de la nuit. Chose étrange les loups avaient pris la piste à l'envers de sorte que vendredi matin ceux-ci étaient rendus au lac, non pas qu'ils se faisaient voir, mais leurs hurlements étaient très proches.

Donc pour la deuxième année, nous avons manqué notre original. Ce sont des choses qui arrivent dans les meilleurs moments et même au meilleur chasseur. La chasse à l'original est un beau sport, il faut être très patient, surtout si l'on fait l'appel. Nous avons tous tiré des leçons de notre expérience, mais une chose certaine, c'est que ce fut quand-même une bonne vacance. La température était belle quoique pas assez froide, et l'original se promenait surtout en curieux, pas trop intéressé à l'appel.

Voilà un résumé de nos activités durant la semaine de chasse, à part de nos parties de cartes et des récits que nous racontons notre guide "Ministre" Morin.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

On entend bien parler qu'il y aura des candidats aux élections municipales à Thurso mais à date aucun candidat officiel. Après avoir parlé avec le secrétaire de la ville, celui-ci a demandé de rappeler aux candidats, si possible, de présenter leur bulletin de vote vers le 21 ou le 22 d'octobre, afin de donner une chance de préparer cette élection. Un candidat doit présenter son bulletin avec la signature de dix électeurs et déposer un montant de \$50.00 ou un chèque certifié. Il ne faut pas oublier que les élus cette année seront en place pour un terme de 4 ans. Notre ville a-t-elle besoin au conseil de sang nouveau? ... C'est à nous tous électeurs d'y penser sérieusement, car si d'ici quatre ans nous voulons avoir quelque activité dans notre ville, il faut choisir des personnes capables de donner le temps nécessaire aux choses de notre ville. Nos représentants se doivent de pouvoir discuter et être aussi représentatifs de notre ville. La chose publique n'a pas seulement des beaux côtés, et ce n'est pas facile, aussi devons-nous remercier ceux qui nous ont représentés à l'hôtel de ville, et disons qu'ils ont fait de leur mieux.

Que nous réservent les élections de Thurso??? Qui sera candidat à la place de qui? ... Pensons-y le temps approche et choisissons une équipe d'hommes qui travaillera pour l'intérêt de notre ville.

Rapport de la police

VILLE DE BUCKINGHAM
DÉPARTEMENT DE POLICE

RAPPORTS DE SEPTEMBRE 1970.

Appels
Chiens - chats détruits
Escortes pour funérailles
Autres escortes
Enfants perdus
Enfants retrouvés
Bicyclette volée
Bicyclette retrouvée
Personnes détenues
Autos volées
Autos retrouvées
Accidents mineurs d'auto
Personnes blessées
Vols connus par la police
Vols par effraction
Vols éclaircis
Comparutions en Cour du Magistrat à Hull
Comparutions en Cour Juvénile à Hull
Comparutions en Cours du Magistrat à Buckingham
Conduite dangereuse au volant (Art. 221)
Collection des parcomètres
Amendes payées pour le stationnement
Parcours des autos de la police, par 24 heures
Total à date: no. 1 - 9048
Fraudes

\$961.00
\$575.00
18es améliorations techniques suffisent plus à absorber de plus en plus les sociétés aériennes dorénavant réaliser un te grâce à une modernisation des tarifs et atives de marketing.

A. Didier,
Chef de Police.

PAROISSE ST-LUC

BUCKINGHAM, P. Q.

OFFICES DE LA SEMAINE

DIMANCHE

8.00 Maxime Lauzon, par Dame Francis Brière (anniv)
9.00 Claudias Chénier, par Mm3 Henry Smith
10.00 Aldège Durocher par son épouse et ses enfants
11.30 Martial Larocque, par Dame Auguste Marion

LUNDI

7.00 p.m. Jacques Charbonneau, offrande funérailles

MARDI

7.00 p.m. Dame Albert Goulet et Rita Joanisse par Dame Gilles Fillion.

MERCREDI

7.00 p.m. Aimé Fillion, par la famille Simone Fillion

JEUDI

7.00 p.m. René Fillion, son épouse

VENDREDI

7.00 p.m. M. et Mme Pierre Desjardins, par la succession.

SAMEDI

7.00 p.m. M. et Mme Ernest Clément, par la succession.

VISITE DE LA PAROISSE: Cette semaine, mardi, mercredi, et jeudi, je terminerai la visite des familles de la rue Georges.

MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR à Denis Mongeon et Lisette Girouard qui fonderont cette semaine un foyer chrétien.

Prompt rétablissement à Jean Beauchamp et à Mme Adolphe Bourassa actuellement hospitalisés. La communauté chrétienne de St-Luc ne vous oublie pas.

Bonne semaine à tous.

Cet horaire de messe est une grâce de

BOB MASSON
AUTOMOBILES LTEE.

CHEVROLET - OLDSMOBILE - CAMIONS CHEVROLET

986-3311

RUE LORRAIN

BUCKINGHAM

Supplément sur la réforme électorale

le Bulletin
DE BUCKINGHAM

"CONSACRE TA VIE À LA VÉRITÉ"

Tiré du journal
QUEBEC-PRESSE
27 SEPTEMBRE 1970

Au Québec

Un homme,

un vote:

une farce!

Résumé du mémoire de la

Société nationale des Québécois

au gouvernement Bourassa

Au Québec

Un homme, un vote: une farce !

Au Québec, le principe fondamental de la démocratie, qui tient dans les mots "un homme, un vote", est violé à chaque élection depuis 1867.

L'injustice du système est attribuable surtout à une carte électorale parfaitement absurde mais aussi au scrutin à un tour et à la confection des listes électorales. La carte par exemple, divise le Québec en circonscriptions électorales sans égard au nombre d'habitants par comté. Les deux cas extrêmes sont Terrebonne qui compte 139,630 âmes et les Iles-de-la-Madeleine 13,151. Or ces deux comtés élisent cha-

cun un député...

En vertu du principe "un homme, un vote", les électeurs de Terrebonne devraient avoir droit à dix sièges à l'Assemblée nationale pour être à égalité avec les électeurs des Iles-de-la-Madeleine!

Ainsi, depuis 1867, d'élection en élection, les injustices se sont succédées, plus ou moins révoltantes suivant les années. En fait, depuis 103 ans, il n'est arrivé que cinq fois que la marge de sous-représentation ou de sur-représentation ne dépasse pas 5%.

Les élections d'avril 1970, qui donnent au parti

Libéral 70% des sièges avec 45% du vote et au parti Québécois 6% des sièges avec 24% du vote, ont soulevé l'indignation de la population à juste titre. Mais ce n'est pas l'élection la plus injuste de l'histoire du Québec. En 1948, par exemple, l'Union nationale obtenait 82 députés avec 51% des votes et le parti Libéral 8 députés avec 36% des votes...

Quelques années plus tôt, en 1931, le contraire s'était produit. Les libéraux avec 55% des votes avaient 79 sièges et les bleus avec 44% du vote n'avaient que 11 députés.

C'est peut-être ce beau jeu d'alternance dans l'injustice qui a fait que les deux partis tour à tour n'ont pas cru bon de procéder à une réforme en profondeur de la carte électorale du Québec.

UNE URGENCE

Cette réforme est une urgence, c'est l'avenir de la démocratie au Québec qui est en jeu. Si cette réforme n'est pas faite, la population aura la preuve que le gouvernement n'a guère de respect pour les droits de l'homme. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du

Québec, soucieuse de porter ce problème à l'attention des Québécois, tient les 25, 26 et 27 septembre, à Québec, une conférence nationale sur la question.

Le document de base de la conférence, préparé par la Société nationale des Québécois du Centre du Québec, s'intitule "Le système électoral, réforme ou réformette?" Il est publié sous forme de livre de poche et lancé officiellement au cours de la conférence. Vu son importance, Q U E B E C - P R E S S E en publie aujourd'hui un résumé.

Le scrutin à un tour

80 députés sur 108 n'ont pas obtenu la majorité dans leur comté

"Le scrutin majoritaire à un tour est souvent immoral et son injustice est flagrante". C'est l'opinion de deux politologues français cités dans l'étude de la Société nationale des Québécois.

La preuve la plus claire de l'injustice et de l'immoralité du système, on la trouve aux dernières élections provinciales alors que 80 députés sur 108 siègent à Québec sans avoir obtenu l'appui de la majorité des électeurs dans le comté qu'ils prétendent représenter!

En d'autres termes, le scrutin majoritaire à un tour est celui qui rend le moins compte de la volonté populaire!

De plus, il laisse sans représentation de vastes ensembles de population.

Du fait qu'une seule voix de majorité donne la victoire, une majorité de 0.1% et une autre de 40% ne donnent toutes deux qu'un seul député à l'Assemblée nationale. Ce système électoral amène à la direction des affaires de l'Etat un gouvernement d'usurpation tout simplement. Il le fait localement,

il le fait régionalement et il le fait sur le plan national en laissant sans aucune représentation une opposition souvent importante.

Par exemple, en 1956, dans l'immense région qui s'étend de Portneuf au Labrador et qui compte 9 comtés, tous les comtés étaient représentés au parlement par des Unionistes. On pourrait donc croire que l'électorat de cette région appuyait massivement l'Union nationale. Mais il n'en était rien! En effet, 41% des électeurs

de cette région avaient voté libéral. Dans un système à représentation proportionnelle, il y aurait eu 4 libéraux et 5 unionistes dans cette région.

En 1962, c'était l'inverse. Sur les dix sièges que il y avait 8 libéraux et 2 unionistes. Pourtant, 44% des électeurs avaient voté unioniste.

Ainsi, en 1970, le mode de scrutin qui existe au Québec a donné l'impression que le parti Libéral avait accompli un raz de marée à travers toute la

province. Alors qu'en fait, les libéraux n'ont jamais eu un pourcentage plus faible du vote depuis 1948.

Le commentaire du professeur Denis Laforte de l'Université du Québec à Montréal sur le mode de scrutin québécois est clair: "C'est ainsi que dans une société pluraliste telle que l'est devenu le Québec, écrit-il, notre mode de scrutin apporte injustices, aigreurs et contribue même à favoriser une certaine forme de violence, verbale ou autre".

Les recommandations

• Comme une refonte globale de la carte électorale doit être envisagée de façon très étroite avec la réforme du mode de scrutin, nous recommandons fortement au gouvernement d'accorder à la Commission chargée de refaire la carte électorale, le mandat de réformer également le mode de scrutin.

• Nous recommandons à la Commission

1) que la moitié de la députation soit élue dans le cadre des circonscriptions au scrutin majoritaire à un tour (une base solide pour la stabilité gouvernementale),

2) que l'autre moitié de la députation soit élue dans le cadre des régions officielles au scrutin proportionnel (une assurance d'équité et de justice envers toutes les formations politiques).

• Nous recommandons à la Commission, sans toutefois préjuger des conclusions auxquelles elle arriverait, de fixer le nombre des circonscriptions à 70 ou à un nombre se rapprochant le plus possible de ce chiffre.

• Nous recommandons à la Commission de

retenir le chiffre 70 comme nombre de députés régionaux qui seront élus au scrutin proportionnel. C'est un nombre minimum comme on le verra. Ainsi la moitié des députés seront élus au scrutin majoritaire à un tour et l'autre moitié à la proportionnelle.

• Nous recommandons à la Commission d'accorder un député régional supplémentaire à la région du Nord-Ouest,

1) cette région ayant déjà droit à 194,361 / 88,992 = 2.2 députés, ce qui constitue une

très légère entorse en lui donnant 3 députés;

2) cette région étant particulièrement défavorisée économiquement et socialement, ce n'est sûrement pas un mal de lui accorder un autre représentant.

Quant à la Côte-Nord-Nouveau-Québec, nous croyons également utile que la Commission lui accorde un député régional supplémentaire.

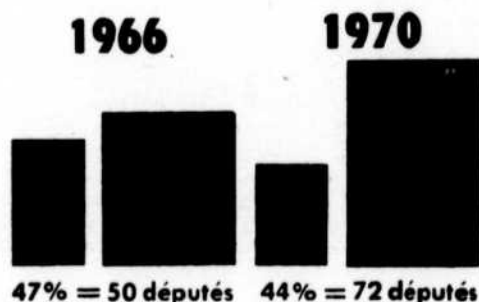
• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système du quotient électoral. Le principe

de ce système est simple: un parti aura autant de sièges dans une région qu'il aura atteint le quotient électoral, ce quotient étant obtenu par la division du nombre de votes valides exprimés dans une région par le nombre de députés auxquels la région a droit.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter le système dit de la plus forte moyenne. "Ce système veut qu'on ajoute fictivement à chaque parti ou à chaque liste, un siège à ceux dont le parti bénéficie déjà en vertu du quotient électoral - si elles n'en ont pas encore, on divise par 1 - et l'on divise le nombre de voix que le parti a recueillies par le nombre ainsi obtenu. Cette opération donne une moyenne. Or le parti qui a la plus forte moyenne obtient le siège restant. On recommence l'opération jusqu'à distribution de tous les sièges." (3)

• Nous recommandons à la Commission que l'électeur ne vote que sur un seul bulletin plutôt que sur deux, étant donné les difficultés, semble-t-il, qu'on a déjà avec un seul bulletin de vote pour éviter les fraudes.

Les libéraux



La fumisterie électorale de 1970 est à ce point burlesque qu'avec 3% de moins de votes, le parti Libéral a obtenu 22 députés de plus qu'en 1966!

Avec 47% du vote populaire, en 1966, le parti Libéral formait l'Opposition officielle, avec 50 députés.

Avec 44% du vote populaire, en 1970, le parti libéral forme un gouvernement largement majoritaire, avec 72 députés.

Cette constatation statistique se passe de commentaires!

La loi électorale

Un personnel électoral contrôlé par les vieux partis

Les dimensions de l'injustice

L'injustice électorale se manifeste en plusieurs manières (a) dans les manières imaginables (une élection est faite :) dans des comtés, b) suivant un mode et c) d'après une liste des électeurs.

Or que ce soit dans le nombre d'électeurs par comté, le mode de scrutin et la construction de la liste électorale, tout joue contre la justice.

On verra dans les trois articles qui suivent, de quelle manière l'injustice joue.

Actuellement, les tribunaux du Québec sont saisis de cinq requêtes en contestation d'élection. Les comtés de Mercier, Laurier, Fabre, Bourassa et Ahuntsic sont l'objet de ces requêtes.

Les requêtes portent sur un seul point: les listes électorales étaient mal dressées. Déjà, dans le comté de Fabre, la preuve a été faite que plus de

80 personnes avaient voté sans droit. Comme la majorité du député élu, M. Gilles Houde, n'est que de 91 voix, il est fort possible que l'élection soit annulée.

Dans Ahuntsic, qui n'est pas encore devant les tribunaux, des enquêteurs du parti Québécois affirment avoir dénombré plusieurs centaines de votes sans droit, parce que les votants n'avaient pas la ci-

toyenneté canadienne quand ils ont voté.

Ces requêtes en contestation ne sont devenues, après les élections que les incarnations juridiques de problèmes soulevés tout au long de la campagne. Les sondages révélaient-ils qu'un parti d'opposition avait une forte clientèle de jeunes, aussitôt, dans plusieurs comtés, les jeunes étaient défranchisés en grand nombre. D'autres sondages disaient-ils qu'un autre parti d'opposition recrutait des appuis parmi les néo-Canadiens, aussitôt, les noms à consonance étrangère étaient l'objet d'annulation.

UN PERSONNEL PARTISAN

Fondamentalement, le vice de la loi actuelle est de remettre au gouvernement et à l'opposition officielle le soin de désigner les énumérateurs et les réviseurs de la liste électorale. Ainsi, les tiers partis sont-ils certains d'avoir des ennemis dans ce qui doit être la place forte de l'impartialité.

Ou si ce ne sont pas

des ennemis dans tous les comtés, le seul fait que les officiers d'élections soient nommés de façon partisane suffit pour enlever au système toute crédibilité. Avec le résultat qu'une fois de plus, c'est la démocratie qui est mise en doute et quand la démocratie est mise en doute, ceux qui sont bafoués ont des raisons d'avoir recours à d'autres méthodes que démocratiques.

Recommandations

• Nous recommandons au gouvernement d'adopter la loi actuelle, l'actuel Président Général des élections, après que celui-ci se verra confirmer dans ses fonctions par tous les partis représentés en Chambre, et de lui accorder le mandat de reformer la loi électorale afin d'assurer à toutes les formations politiques l'égalité des chances face aux électeurs.

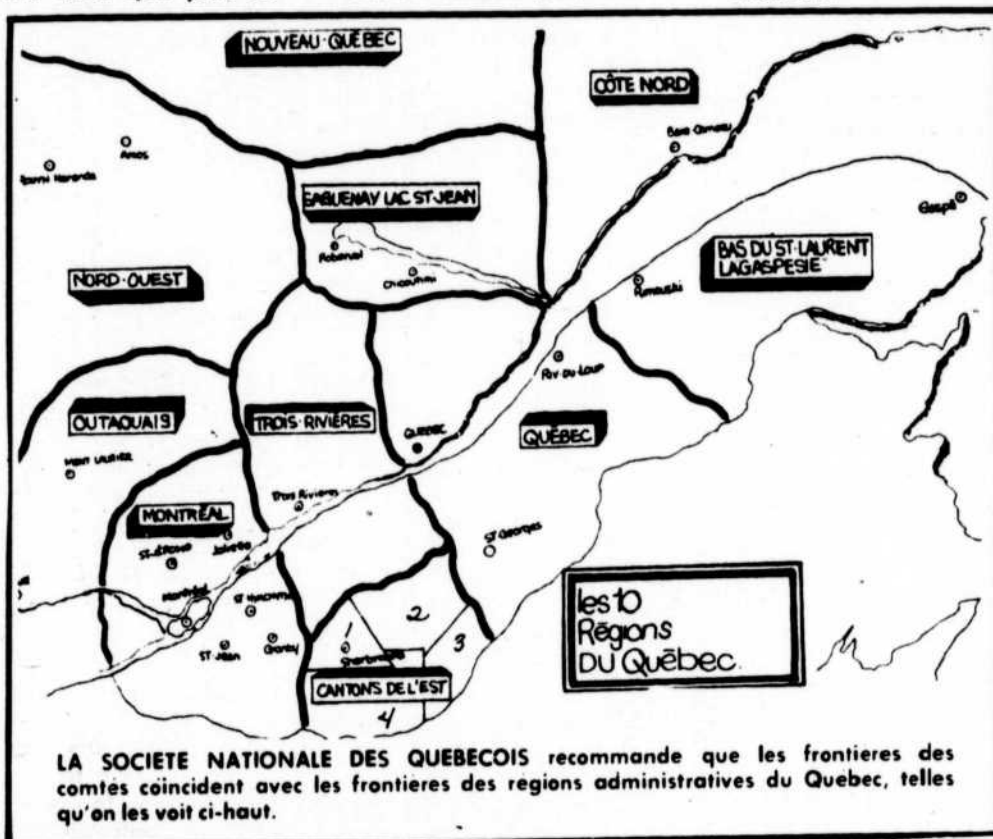
• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que les officiers d'élections immédiatement placés sous lui, i.e. les présidents d'élections, soient nommés par lui. De plus, nous croyons indispensables que le Président Général des élections ait le pouvoir de révocation ou de destitution en plus du pouvoir de nomination sur les présidents d'élections qui refusent ou négligent d'accomplir un des devoirs ou une des formalités que lui prescrit la loi ou qui agissent comme agent d'un candidat.

• Nous recommandons au Président Général des élections l'adoption de la liste électorale permanente.

• Nous recommandons au Président Général des élections d'instituer comme obligatoire une carte nationale d'identité pour fins électorales seulement.

• Nous recommandons au Président Général des élections de prendre les moyens nécessaires pour assurer que la loi soit plus strictement et rigoureusement appliquée en ce qui concerne la limitation des dépenses électorales.

• Nous recommandons au Président Général des élections de faire en sorte que chaque parti, quelque soit le nombre de candidats qu'il présente, doive toutes ses dépenses électorales et extra-électorales ainsi que toutes ses sources de revenus afin que tous les citoyens sachent à quel enseigne se loge chaque parti.



La carte électorale

Résultats des élections générales au Québec de 1867-1970

| Date | Partis | % des votes | % des sièges | sièges |
|------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1867 | Conservateurs Libéraux | 70 % 30 % | 52 % 20 % | 80 % 20 % |
| 1871 | Conservateurs Libéraux | 73 % 27 % | 46 % 19 % | 70 % 30 % |
| 1875 | Conservateurs Libéraux | 61 % 39 % | 45 % 20 % | 69 % 31 % |
| 1878 | Conservateurs Libéraux | 60.8% 39.2% | 36 % 29 % | 55.4% 44.6% |
| 1881 | Conservateurs Libéraux | 61 % 37.6% | 51 % 14 % | 78.5% 21.5% |
| 1886 | Conservateurs Libéraux | 51.8% 48.2% | 29 % 32 % | 44.6% 49 % |
| 1890 | Conservateurs Libéraux | 38.6% 59.6% | 25 % 43 % | 34.2% 59 % |
| 1892 | Conservateurs Libéraux | 70.6% 29.4% | 52 % 21 % | 71 % 29 % |
| 1897 | Conservateurs Libéraux | 45.7% 54.3% | 23 % 51 % | 31 % 69 % |
| 1900 | Conservateurs Libéraux | 15.1% 84.9% | 7 % 67 % | 9.4% 90.6% |
| 1904 | Conservateurs Libéraux | 13 % 87 % | 6 % 68 % | 8.1% 91.9% |
| 1908 | Conservateurs Libéraux | 33 % 57 % | 13 % 58 % | 17.5% 78.3% |
| 1912 | Conservateurs Libéraux | 45.1% 54.3% | 15 % 64 % | 18.5% 80 % |
| 1916 | Conservateurs Libéraux | 26 % 73.8% | 6 % 75 % | 7.4% 92.6% |
| 1919 | Conservateurs Libéraux | 12.6% 85.2% | 5 % 74 % | 6.1% 91 % |
| 1923 | Conservateurs Libéraux | 39.2% 60.3% | 20 % 64 % | 23.5% 75.3% |
| 1927 | Conservateurs Libéraux | 30.9% 68.5% | 9 % 75 % | 10.6% 88.2% |
| 1931 | Conservateurs Libéraux | 44.2% 55.6% | 11 % 79 % | 12.2% 87.8% |
| 1935 | Conservateurs Libéraux | 47.4% 51.6% | 42 % 48 % | 46.6% 53.7% |
| 1936 | Libéraux Unionistes Autres | 39 % 57 % 4 % | 14 % 76 % 0 % | 15.5% 84.4% 0 % |
| 1939 | Libéraux Unionistes Autres | 53 % 39 % 8 % | 69 % 14 % 3 % | 80.2% 16.2% 3.4% |
| 1944 | Libéraux | 39 % | 37 % | 40.6% |
| 1952 | Libéraux Unionistes Autres | 46 % 50 % 4 % | 23 % 68 % 1 % | 25 % 73.9% 1 % |
| 1956 | Libéraux Unionistes Autres | 45 % 52 % 3 % | 20 % 72 % 1 % | 21.5% 77.4% 1 % |
| 1960 | Libéraux Unionistes Autres | 52 % 47 % 1 % | 51 % 43 % 1 % | 53.6% 45.2% 1 % |
| 1962 | Libéraux Unionistes Autres | 57 % 42 % 1 % | 63 % 31 % 1 % | 66.3% 32.6% 1 % |
| 1966 | Libéraux Unionistes R.I.N. R.N. Autres | 47 % 40 % 6 % 3 % 4 % | 51 % 55 % 0 % 0 % 2 % | 47.2% 50.9% 0 % 0 % 1.8% |
| 1970 | Libéraux Péquistes Unionistes Créditistes | 45 % 24 % 20 % 11 % | 72 % 7 % 17 % 12 % | 70 % 6 % 16 % 11 % |

La carte électorale

Un vote aux Iles-de-la-Madeleine - vaut 10 votes de Terrebonne !

La perfection en matière de carte électorale, c'est que chaque membre de l'Assemblée nationale représente le même nombre d'électeurs.

Au Québec, le comté de Terrebonne, compte 139,630 personnes et le plus petit, les Iles-de-la-Madeleine, 13,151, soit dix fois moins.

Avant la reforme électorale de Jean Lesage en 1965, le comté de Laval comptait 24 fois plus d'électeurs que les Iles-de-la-Madeleine...

La situation s'est donc améliorée, soit dit sans rire.

UNE MARGE ACCEPTABLE

En 1970, au Québec, si l'on fait la moyenne des électeurs par comté, on arrive au chiffre de 32,236 personnes. Il est admis dans les pays à régime parlementaire qu'une marge de 25% au-dessus ou au-dessous de la moyenne nationale est acceptable. C'est dire que la majorité des comtés du Québec devraient compter entre 24,177 et 40,295 électeurs. Or, aux der-

nières élections, il n'y avait que 69 circonscriptions qui se situaient à l'intérieur de ces deux pôles, soit 60% des comtés.

DES CHUTES INACCEPTABLES

Il y avait 39 circonscriptions qui se situaient à plus ou moins de 25% de la moyenne nationale. Et de ce nombre, 23 se situaient au-dessus ou au-dessous du 50% de différence.

UNE REFORME AVORTEE

En 1965, le gouvernement Lesage procéda à une réforme de la carte électorale. Elle fit disparaître les anomalies les plus grossières. Toutefois, une population, c'est comme un fleuve dont le cours change constamment. Une carte électorale soucieuse de justice doit être modifiée conformément aux changements de population. Ainsi, la réforme de 1965, parce qu'elle n'a pas eu de suite, a provoqué à certains égards, en 1970, une situation pire qu'en 1965.

Par exemple, en 1966, 32,2% des circonscriptions

subissaient un écart de 50% au-dessus ou en deça de la moyenne nationale en 1966. En 1970, ce pourcentage passait à 38%.

Donc, si la situation générale s'est améliorée un peu, la sous-représentation et la sur-représentation de certains comtés touchent de plus en plus à l'absurde.

Par deux fois, dans l'histoire du Québec, la volonté populaire a été renversée par le découpage de la carte électorale. On peut parler de la dictature de la bêtise. Bêtise d'un découpage électoral d'abord, mais surtout bêtise des gouvernements qui ne se sont jamais risqués à réaliser au Québec le principe "un homme, un vote".

En 1944, le parti Libéral du Québec recueillait 39% des votes et l'Union nationale 38%. A cause de la carte, c'était tout de même l'Union nationale qui conservait le pouvoir avec 53% des sièges contre 41% pour les libéraux. En 1966, vingt ans plus tard, l'Union nationale re-

faisait le même coup! Avec 40% des sièges seulement, alors que les libéraux en récoltaient 47% l'Union nationale obtenait 51% des sièges et les libéraux 47%. Comme le disait le politologue Vin-

cent Lemieux au congrès annuel de la Fédération libérale du Québec en 1966: "Seule la carte électorale a pu transformer en défaite une majorité libérale de 150,000 votes sur l'Union nationale".

Les recommandations

• Nous recommandons la création IMMEDIATE d'un organisme INDEPENDANT et PERMANENT qui sera chargé de refaire COMPLETEMENT la carte électorale, carte qui sera mise en vigueur dès les prochaines élections.

• Nous recommandons ainsi que le gouvernement, en même temps qu'il présentera un projet de loi sur la formation de la Commission, soumette une résolution par laquelle les 17 députés acceptent de renoncer immédiatement à leurs privilèges "féodaux".

• Nous recommandons à la Commission de ne retenir, comme principe ou critère de révision, qu'une seule et unique norme, soit l'égalité des circonscriptions électorales au point de vue de la population.

• Nous recommandons que la Commission utilise la méthode fondée sur l'utilisation du chiffre global de la population pour découper la carte électorale selon les principes de l'égalité de représentation.

• Nous recommandons que la Commission nouvellement créée prenne exemple sur la Commission Langlois qui, au fédéral, fixa les écarts "tolérables" à 25% en plus ou en moins par rapport à la moyenne.

• Nous recommandons à la Commission de ne considérer qu'une seule norme, qu'un seul critère, soit la densité géographique de la population. La Commission sera justifiée de dépasser la moyenne québécoise et d'atteindre la limite supérieure dans les circonscriptions où la population est fortement concentrée, comme c'est le cas des grosses agglomérations urbaines. La Commission sera également justifiée d'aller en deça de la moyenne québécoise et d'atteindre la limite inférieure dans les cas des circonscriptions dont la population est fortement dispersée, comme la Côte-Nord, par exemple. Mais en aucun cas, la Commission ne peut être justifiée de dépasser la limite permise de 25% en plus ou en moins.

• Nous recommandons à la Commission d'adopter intégralement les frontières actuelles des régions administratives. En d'autres termes, aucune circonscription ne devrait être "à cheval" sur deux régions. Une région devrait d'abord être considérée comme un tout, dont les frontières sont en quelque sorte intouchables.

• Nous recommandons à la Commission, dans le respect des frontières des régions officielles actuelles, de tracer la nouvelle carte électorale, région par région, en calculant d'abord le nombre de circonscriptions que devra comporter chaque région, en vertu du principe de l'égalité de représentation et de l'écart permis de 25%.

• Nous recommandons à la Commission de procéder région par région. Ceci permettra à ladite Commission de se déplacer d'une région à l'autre, de tenir des séances publiques dans chacune des capitales régionales, d'informer ainsi la population de la région, de recevoir des mémoires et des consultations de ceux qui connaissent les problèmes de la région.

• Nous recommandons à la Commission de suivre, à cet égard, le rapport Grenier: "Il faut concevoir, nous dit le rapport, les circonscriptions électorales comme correspondant à des milieux cohérents... i.e.

- 1) d'une part comme des milieux homogènes
- 2) et d'autre part comme des milieux socialement et économiquement intégrés.

Prenez 20 ans de vacances avec BUCKINGHAM ALUMINUM ENRG.

Représentant: Robert Normand 914 Georges Buckingham

Portes et fenêtres

Les portes et les fenêtres d'aluminium Kaiser représentent le summum en fait d'efficacité, de commodité et d'apparence moderne. Fabriquées avec soin et précision dans le moindre détail, elles fonctionnent sans bruit, éliminent à jamais le pointurrage, le changement saisonnier et l'entreposage, tout en dispensant confort et économie à l'année longue. Les portes et les fenêtres d'aluminium Kaiser se font en fini naturel, blanc, noir, brun, vert et ivoire.

PORTE Caractéristiques:
Cadre d'aluminium épais de 3" x 1 1/2"
Traverse tubulaire assurant la rigidité.
Coins d'assemblage à onglet de précision.
Poignées chromées.
Quatre pentures solides, anticorrosion.
Ferra-porte silencieux de bon fonctionnement.
Via Robertson
Moustiquaires d'aluminium enlevables.
Cadres vitrés à étanchéité achiègée.
Toutes les portes sont pré-montées.

Un assortiment de portes économiques de qualité est aussi offert par Kaiser Aluminum.



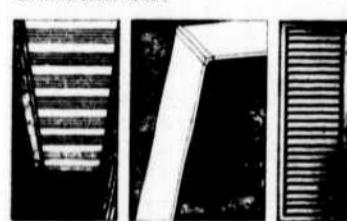
Centre-porte moustiquaire télescopique

FENÊTRE Caractéristiques:
Cadre d'aluminium épais en aluminium enlevables pour faciliter le nettoyage.
Loquet mécanique aux menuisiers de précision pour offrir une résistance maximum aux intempéries. Gîseaux de vitrage pour collage facile.
Coins d'assemblage extra-solide.
3 rainures.
Détail 2 vitres, Détail 3 vitres, Colossales

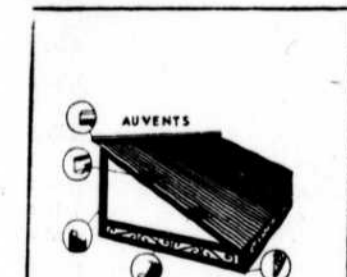


Accessoires

Chaque accessoire Kaiser est fabriqué pour mettre le zacht final à votre maison.

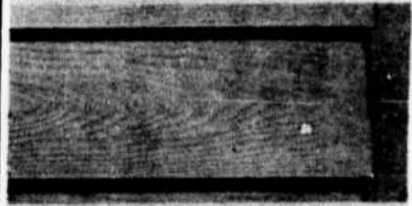


SYSTÈMES D'ÉVACUATION DE LA PLUIE. GARANTIE DE 20 ANS SUR PEINTURE ET SUR ROUILLE.



Déclin pour maison

Le déclin d'aluminium Kaiser pour maison embellit tout maison, ancienne ou neuve, en stuc, bois, brique ou pa de bois. Il réduit les frais de chauffage, augmente vos heures de loisir vu qu'il n'exige aucun entretien, et porte une garantie de 20 ans transférable au nouveau propriétaire si vous vendez votre maison.



Buckingham Aluminum offre quatre modèles de déclin type horizontal ou vertical... en similibois, fini en relief, bois rustique et fini uni, tous disponibles en un grand choix de couleurs multiples avec accessoires assortis.

Bois rustique AVEC COULEURS

| | |
|----------------|----------------|
| blanc | vert brumeux |
| bois de santal | rouge colonial |

Similibois

| | |
|----------------|----------------|
| blanc | vert brumeux |
| bois de santal | rouge colonial |

Fini lisse

| | |
|------------|----------------|
| blanc | ivoire |
| gris foncé | rouge colonial |

NOUS AVONS AUSSI PLUSIEURS MODELES



Vous obtenez la qualité que vous voulez chez Kaiser Aluminum. Fabriqués au Canada sous un même toit, tous les produits Kaiser Aluminum garantissent ainsi un standard de qualité absolument supérieur pour votre maison.

BRICK-N-STONE PANELS

986-2257
986-2483



RADIO
 RACED-CANADA
 Studio 11
 du lundi au vendredi, 9 h 30
**Des mini-récitals
 quotidiens
 par des artistes**

SERVICE DE DANSE SOCIALE
 LOISIRS-DANSE PAPINEAU INC.
 Thérèse/Roch GAGNON, resp.
 C.P. 92- PAPINEAUVILLE, P.Q.
 TELEPHONE: 427-6492

Pas morte, mais pas forte... mais de retour

Je m'en voudrais de ne pas m'excuser d'avoir faussé compagnie aux lecteurs de nos hebdomadaires régionaux, sans prévenir comme je l'ai fait, mais disons que pour quelques semaines, je me suis retrouvée avec à peu près seulement le battement de coeur et l'air d'aller, alors bien loin de moi le travail et les activités auxquels j'attache pourtant tant d'importance en temps ordinaire. Le principal pour moi, c'est qu'on se retrouve et que je continue de souhaiter trouver longtemps matière à intéresser ceux et celles qui me font l'honneur de me lire.

Cours: Montebello - Buckingham - Papineauville - Montebello

La semaine dernière, mardi plus précisément, les cours ont débutés à Montebello, avec Lison Nepveu et Roch comme professeurs. Les cours lère série ont lieu de 7 à 9 hres et la série 2, de 9 à 11 heures. Je salue tous les amis de ces cours et j'ai hâte d'aller leur faire une petite visite amicale.

Buckingham :

J'avais eu l'avantage de faire l'assemblée d'inscription et d'information à Buckingham et j'avais vraiment été frappée de l'accueil chaleureux des gens rencontrés. Tellement qu'on avait l'impression de les connaître depuis toujours. Au lendemain du début des cours à Buckingham, Roch et Nicole Gratton qui l'assistent comme monitrice, le temps de ma convalescence, ces derniers me disent que tout le groupe ressemble à ceux déjà rencontrés. BRAVO! Buckingham, c'est tout à votre honneur et je vous souhaite et nous souhaitons que vous puissiez en dire longtemps autant du Service de Danse Sociale Papineau. Les cours ont lieu le dimanche soir, au Collège St-Michel de 8.30 à 10.30 heures.

Papineauville:

Un léger malentendu a fait attrapper l'orage de samedi dernier à plusieurs personnes de Fassett qui était sous l'impression que les cours débutaient samedi dernier à Papineauville. Nous nous en excusons bien sincèrement et nous espérons que ce sera le premier et le dernier malentendu. LES COURS COMMENCENT A PAPINEAUVILLE, SAMEDI LE 10 OCTOBRE..... SAMEDI DE CETTE SEMAINE, ECOLE ST-PIE X DE PAPINEAUVILLE A 8.00 P.M. L'heure pour le restant des cours sera discutée avec le groupe une fois sur place dès samedi soir, il se peut qu'il est lieu un peu plus tôt si en général les gens le souhaitent. En ce qui nous concerne, nous n'y avons aucune objection et cette heure semblait être le choix de la majorité. Voilà un cours première série, qui sera très cosmopolite puisqu'il réunit des gens de Fassett, Papineauville, Montebello, Plaisance et des gens de Thurso à date et qu'il restait encore quelques places libres.

Les disques de Lison Nepveu

Le même service de disques que la Fédération offre avec les disques qu'elle fait elle-même enregistrer par l'orchestre des Maniboulas, du Café Tropicana à Montréal, sous l'étiquette MANIBELLE, sera à nouveau offert aux élèves intéressés. Celui-ci ne sera, toutefois aucunement obligatoire. Lison Nepveu a inauguré un geste que nous continuerons partout dès quelques semaines, en faisant tirer un disque à chaque cours. En voilà un qu'on se mérite sans frais!

Nicole Gratton, monitrice

Nicole est une étudiante encore très jeune qui a suivi nos cours et qui continue d'en suivre et qui par surcroît a fait un stage de Danse et d'Animation Sociale avec la Fédération des Loisirs-Danse du Québec, à Ste-Agathe cet été. Celle-ci a gracieusement accepté d'aider Roch pour me remplacer quelques temps et sa réussite auprès des élèves ne m'inquiète aucunement, c'est une fille sérieuse et douée d'une très forte personnalité et excellente amateur de danse. Je lui souhaite bonne chance, et je me réjouis du rayon de soleil qu'elle procure aux élèves des cours où elle travaille.

Cours des services jeunesse et juniors

Les négociations ont repris leur bon train et la publicité immédiate parviendra avec le concours de l'école Régionale si les deux parties en arrivent à une entente comme il y a tout lieu de l'espérer. Les adolescents et les juniors déjà inscrits sont donc priés de patienter encore quelques semaines. Le directeur des activités sociales et parascolaires de la C/S Régionale Papineau, M. Raymond Lépine a bien voulu nous accorder une collaboration égale à celle que M. Hurtubise nous a toujours fournie auprès des adultes et nous en sommes vivement encouragés.

Dès la semaine prochaine...

Nous placoterons presque autant parce que j'aime bien discuter avec les lecteurs, mais nous foncerons plus profondément dans la technique de danse. QU'ON OUBLIE PAS QUE CETTE CHRONIQUE RESTE OUVERTE A TOUS LES SUJETS QUE LES AMATEURS DE DANSE AIMERAIENT DISCUTER.

A la prochaine,

THERÈSE.

LE REPORTAGE DU DERNIER GALA AU SEIGNIORY CLUB QUI A REUNI LES ELEVES DE THURSO, N.-D. DE LA PAIX, RIPON ET MONTEBELLO PARAITRA LA SEMAINE PROCHAINE.



Les ALEXANDRINS



Daniel GUÉRARD

**Tél: Bureau
663-2484**

**Tél: - B'ham
Résidence
986-2818**



**CHRYSLER
DUSTER
PLYMOUTH**

**Pour le choix d'une voiture
NEUVE ou USAGÉE
voyez**

PAUL DEMERS

**chez
LABONTE CHRYSLER
Inc**


715 BOUL MALONEY - A GATINEAU

DISCOTHÈQUE HOTEL ALEXANDRA

BUCKINGHAM, QUE.

JEUDI - VENDREDI - DIMANCHE
NATURAL GAZ

SAMEDI
"POWERHOUSE"



Maintenant,
la mienne, c'est une
SNO*JET

REGARDEZ CES CARACTÉRISTIQUES

- 4 tout nouveaux modèles— 15-40 hp
- Chassis et skis en acier trempé
- Chenille "qui laisse sa marque"...
- Nouveau dessin à ligne surbaissée
- Construite pour durer
- Et ce bleu vif propre à SNO*JET!



Et j'en suis heureux, dit Jacques Duval. Je demande beaucoup à une motoneige, et SNO*JET 71 répond à mes exigences: nouvelle puissance, nouvelles techniques, nouvelle ligne surbaissée... et ce plaisir renouvelé de pouvoir "laisser sa marque" grâce à une chenille entièrement repensée que vous pouvez vous offrir en "régulier" ou en "extra-large". Et puis il y a aussi ce côté "compétition" qui m'a séduit: nouvel embrayage personnalisé à chaque moteur, nouveau système d'échappement ACS pour la plupart des modèles. Et que dire du confort: sièges amovibles de caoutchouc-mousse, pare-brise anti-éblouissement... enfin tout un tas de détails qui vous feront dire comme moi: maintenant, la mienne, c'est une SNO*JET!

PRICE SERVICE STATION

417 MAIN STREET
BUCKINGHAM

Tél: 986-3661

LE BULLETIN E SPORTIF



VALIQUETTE ET FILS

ARTICLES DE SPORT

Pour tous vos articles de ballon-balai et hockey, voyez

ROLLAND FOLEY
représentant régional

MASSON
986-3138

Ligue de hockey
Junior B
de la Vallée
de l'Outaouais

Thurso retire sa franchise

Les directeurs de l'équipe de hockey Les Lions de la ligue de hockey Junior B de la Vallée de l'Outaouais, ont informé par lettre M. Thommy Lawson président, qu'ils retirent leur franchise de la ligue. C'est M. Thommy Lawson lui-même qui nous a informé de cette nouvelle lors d'une conversation téléphonique samedi soir dernier.

Il nous a en plus informé qu'une importante assemblée a été convoquée d'urgence pour les directeurs de la ligue, mardi soir d'7 6 octobre dernier à 8 heures à l'aréna de Hull, pour discuter du retrait de la franchise et du prochain calendrier régulier pour 1970-1971.

M. Lawson s'est déclaré déçu de cette décision puisqu'il avait déjà préparé une partie du calendrier de la saison régulière pour 1970-1971. Les directeurs de l'équipe des Lions de Thurso ont pris cette décision à la suite d'une résolution adoptée par un vote de 10-1 lors d'une assemblée des directeurs. Selon les informations obtenues, il semble que le manque de joueurs pour former une équipe et la situation financière ont été les principales causes de cette décision des directeurs.

On sait que les Lions de Thurso qui formaient les cadres de la section Est avec les équipes: Castors de Buckingham, Combines de Hawkesbury, Boomers de Rockland, et les Raftmen de Hull. L'an dernier, les Lions de Thurso ont remporté le championnat de la saison régulière devenant les Raftmen de Hull, les Combines de Hawkesbury et les Castors de Buckingham. En quart de finale, ils ont (à la surprise générale) été éliminés trois à deux par les Combines de Hawkesbury en cinq jours dans une série qui avait été prévue à sept.

Un tel geste est regrettable, puisque le travail de plusieurs années pour obtenir une franchise dans la ligue de hockey

Junior B de la Vallée de l'Outaouais sera anéanti. Une fois obtenue, le club a participé aux activités pendant deux ans et puis l'on décide de se retirer.

Le Hockey Mineur de Thurso est reconnu comme une excellente pépinière de joueurs de hockey, puisqu'il a produit des jeunes comme: William Bill Clément, Guy Lafleur, Luc Potvin, Richard Trotter, Maurice Baril et plusieurs autres. Au début de la présente saison, plusieurs joueurs prometteurs ont signé des contrats avec des équipes de la ligue Junior A du Québec. D'autres ont eu des essais avec d'autres équipes, puis ils sont revenus pour diverses raisons.

Pour la saison 1970-1971, disons que les Lions de Thurso étaient dans une période de reconstruction avec au moins deux gardiens, quatre bons joueurs de défense et une ligne d'avant disponible, l'équipe se devait d'obtenir de bons joueurs d'avant locaux parmi les joueurs de l'équipe Midget et de d'autres équipes du même calibre des municipalités environnantes.

Thurso aurait peut-être eu une équipe moins forte que l'an dernier, mais avec l'expérience accumulée au cours des années, les Lions auraient eu une équipe bien représentative pour la ville de Thurso. Mais les directeurs des Lions de Thurso en ont ainsi décidé autrement en retirant leur franchise dans la ligue de hockey Junior B.

Une chose que l'on peut dire et écrire pour les prochaines années, est qu'il est certain que pour obtenir une nouvelle franchise dans le hockey Junior B, les personnes intéressées auront de la difficulté. Entre-temps, les amateurs de hockey de Thurso devront se contenter du hockey mineur et une ligue de vétérans.

Ligue Commerciale de balle molle de Masson Les Pompiers défont Brazeau Excel 14 à 13 en huit manches

Les Pompiers, champions des éliminatoires de la Ligue Commerciale de balle molle de Masson, ont remporté un championnat régional de la balle molle et le trophée Jules St-Amour, en remportant une victoire serrée de 14-13 sur le Brazeau Excel, champions des éliminatoires de la Ligue Commerciale de balle molle d'Angers, jeudi soir dernier, lors d'une joute à finir, disputée au terrain de l'École du Sacré-Coeur d'Angers. Pierre-Paul Séguin, Jacques Lanthier et Gilles Lanthier ont dirigé l'offensive des champions, les Pompiers en produisant un total de 11 points. Gilles Lanthier a produit quatre points avec un circuit, un double et un simple. Son frère Jacques Lanthier a fait produire trois points avec un circuit, un double et un simple, tandis que Pierre-Paul Séguin a fait produire trois points avec un double et deux simples. Claude Charlebois, as-artilleur a remporté la victoire. Normand Brazeau, le lanceur perdant, a été le meilleur frappeur du Brazeau Excel en produisant un total de quatre points avec un double et deux simples. Raymond Brazeau a frappé trois simples pour les perdants. Un simple de Gilles Lanthier à l'avant, champ gauche, avec son frère Jacques, installé au 3e but, a permis de briser une égalité de 13-13 pour donner une victoire de 14-13 à la fin de la 8e manche.

Au début de la manche initiale, le Brazeau Excel n'a pas réussi à compter, mais les Pompiers en ont profité pour prendre une avance de 1-0. Avec un joueur de retiré, Pierre-Paul Séguin frappa un simple; Claude Lacelle fut retiré; Jacques Lanthier frappa un solide circuit au champ gauche pour donner une avance de deux à zéro; Son frère Gilles Lanthier décida de l'imiter en frappant le circuit le plus long au terrain de l'école Sacré-Coeur, en expédiant la balle par-dessus la 3e rangée d'autos installés près de la clôture du champ droit et ainsi donner une avance de trois à zéro.

Au début de la 2e manche, le Brazeau Excel a réduit l'avance des Pompiers à trois à deux en comptant deux points: Gaétan Brazeau reçut un but sur balles; Daniel Chartrand fut retiré; Rolland Lafrance frappa un long double; Roger Desjardins fut retiré au premier but; puis Gaétan Brazeau vola le marbre; Paul Lafrance fut gratifié d'un but sur balles; et Gilles Mongeon frappa un long simple; Raymond Brazeau fut retiré. Les Pompiers n'ont rien fait que vaillie à la fin de la deuxième manche, ainsi que le Brazeau Excel au début de la troisième manche. Cependant à la fin de la manche, les Pompiers ont saisi une avance de cinq à deux; Paul Lanthier fut retiré; Pierre-Paul Séguin reçut un but sur balles; Claude Lacelle frappa un solide deux buts pour faire compter Pierre-Paul Séguin; Jacques Lanthier frappa un double pour faire compter Claude Lacelle; Gilles Lanthier et Maurice Lahat furent retirés. Au début de la quatrième manche, le Brazeau Excel a nivelé le pointage cinq à cinq; Rolland Lafrance frappa un simple, mais fut retiré en tentant de se rendre au 2e but; Roger Desjardins fut retiré; Paul Lafrance frappa un simple; Gilles Mongeon reçut un but sur balles; Paul Lafrance croisa le marbre sur une erreur du joueur de 2e but; Raymond Brazeau frappa un simple; Normand Brazeau frappa un simple pour faire compter Gilles Mongeon; puis Raymond Brazeau compta sur une erreur du 3e but; Pierre Guilbeault reçut un but sur balles et Gaétan Brazeau fut retiré. A la fin de la 4e manche, Les Pompiers ont saisi une avance de 11-5; Un joueur de retiré; Romuald Bédard frappa un double; Claude Charlebois frappa un simple pour faire compter Romuald Bédard; Paul Lanthier frappa un double; Pierre-Paul Séguin frappa un simple bon pour un point; Claude Lacelle frappa un simple bon pour un point; Jacques Lanthier fut frappé par un mauvais lancer; Gilles Lanthier frappa un double bon pour deux points; Maurice Lahat frappa une longue chandelle-sacrifice au champ centre pour un point. Benoit Parenteau frappa en relève, fut retiré sur des prises.

Au début de la 5e manche, le Brazeau Excel a réduit l'avance des Pompiers à 11-8. Daniel Chartrand a frappé une longue chandelle au champ droit, mais ce dernier a commis une erreur; Jacques Beaudry frappa un simple; Roger Desjardins fut retiré; ainsi que Paul Lafrance; Gilles Mongeon fut gratifié d'un but sur balles; Raymond Brazeau frappa un simple bon pour deux points; Normand Brazeau frappa un simple pour faire compter Gilles Mongeon; Pierre Guilbeault fut retiré. A la fin de la 5e manche, les Pompiers ont saisi une avance de 13-6. Romuald Bédard reçut un but sur balles; Claude Charlebois fut retiré; Paul Lanthier a reçu un but sur balles; Pierre Paul Séguin frappa un solide deux buts pour faire compter Romuald Bédard et Paul Lanthier; Michel Gratton fut retiré; Jacques Lanthier fut frappé par la balle du lanceur; et Gilles Lanthier fut retiré.

Au cours de la 6e manche, aucune des deux équipes n'a réussi à compter. A la 7e manche, les gros canons du Brazeau Excel ont bombardé les offrandes de Claude Charlebois pour niveler le pointage 13-13; Roger Desjardins frappa un simple; Paul Lafrance un simple ainsi que Gilles Mongeon plaçant trois coureurs sur les sentiers; Raymond Brazeau fut retiré; Normand Brazeau frappa un double bon pour deux points; Pierre Guilbeault un simple bon pour deux points; Gaétan Brazeau frappa un simple; puis, Daniel Chartrand frappa un simple pour faire compter Pierre Guilbeault et le point égalisateur; Jacques Beaudry et Roger Desjardins furent retirés. A la fin de la 7e manche, les Pompiers n'ont fait rien que vaillie.

Au début de la 8e manche, le Brazeau Excel fut retiré dans l'ordre. A la fin de la 8e, Jacques Lanthier frappa un simple, vola le 2e but et se rendit au 3e but sur une balle passée, puis croisa le marbre sur le simple de son frère Gilles, pour briser une égalité et donner une victoire de 14 à 13 aux Pompiers, équipe championne de la Ligue Commerciale de Masson.

HONNEUR AUX CHAMPIONS ET FELICITATIONS POUR L'ESPRIT SPORTIF DE L'EQUIPE BRAZEAU EXCEL, ET A L'ANNEE PROCHAINE.

SPORT EN VRAC...

PAR YVAN PATRY.

Les jeux sont faits, les Reds de Cincinnati, champions de la Ligue Nationale de baseball affronteront les Orioles de Baltimore, champions de la ligue Américaine, lors de la série mondiale de baseball qui débutera samedi après-midi. En effet, la première joute de la série quatre de sept débutera dès samedi après-midi alors les Orioles de Baltimore visiteront les Reds à Cincinnati vers 12.45 hres p.m. La deuxième joute de cette série se disputera dimanche après-midi au même endroit. Puis, par la suite les deux équipes se transporteront à Baltimore, alors que se disputeront les 3e et 4e joutes de la série, mardi et mercredi après-midi. Les deux équipes voyageront pendant la journée de lundi. Si une 5e joute devient nécessaire, elle se disputera à Baltimore jeudi après-midi. Mais, si une 6e joute devient nécessaire, les deux équipes voyageront toute la journée de vendredi, pour disputer la joute vendredi après-midi à Cincinnati. Si une 7e et dernière joute est requise, elle se disputera à nouveau à Cincinnati.

Après avoir favorisé les Pirates de Pittsburg la semaine dernière, et avec l'élimination de ces derniers en trois joutes par les Reds de Cincinnati, je dois favoriser les joueurs de la Ligue Nationale en 5 ou 6 parties. Mais il semble que les Orioles de Baltimore n'ont pas dit le dernier mot. L'an dernier ils étaient favoris pour éliminer les Amazing Mets en quatre joutes, mais les Mets ayant engagé ou réclamé St-Christophe lors du repêchage universel, et ainsi remporté la série mondiale en quatre joutes au grand désespoir des partisans des birdies qui se disaient bye bye birdie.

Entre-temps, les jeux sont faits par les experts .. et vous ?

Octobre, mois de la chasse, la fin du baseball, début du basketball et également le début de la saison régulière de la ligue de hockey nationale dont le président Campbell est le grand manitou. En effet, dès demain soir (vendredi) à partir de 11.10 à la télévision de Radio-Canada, les amateurs pourront assister à la première joute du calendrier régulier, alors que les Kings de Los Angeles visiteront les Canucks de Vancouver. On sait que les Canucks de Vancouver est une nouvelle équipe qui a obtenue une franchise dans la ligue au début de 1970. Elle évoluera dans la section Est avec les Canadiens de Montréal, les Maple Leaf de Toronto, les Rangers de New York, les Bruins de Boston, les Bisons de Buffalo, et il est à noter que les Bisons de Buffalo est également une nouvelle équipe qui a obtenue une franchise. Les amateurs pourront prendre note que les directeurs de la Ligue Nationale ont décidé de classer les Black Hawks de Chicago avec les équipes de la section Ouest, et ce dans le but de renforcer le calibre de jeux de la section. Autrement dit, on veut aider les Hawks à avoir une chance de participer aux éliminatoires. Il gagne si souvent la Coupe Stanley, une fois tous les 20 ans.

Estimation gratuite

PLOMBERIE DELORME

Plomberie - Chauffage - Réparations
G. DELORME - M. LAVIGNE, PROPS.



340 PRINCIPALE - BUCKINGHAM - 986-8300
Répar. OULP OULP CO. - Plan. de financement

Ligue de hockey Junior B de l'Outaouais

LE PRESIDENT THOMMY LAWSON DEMISSIONNE. - LES LIONS DE THURSO SE RETIRENT. - LES CASTORS OUVRONT LEUR CAMP D'ENTRAINEMENT DIMANCHE APRES-MIDI.

La ligue de hockey Junior B de la Vallée de l'Outaouais tenait une importante assemblée des directeurs mardi soir dernier à l'aréna de Hull, sous la présidence de M. Thommy Lawson. Au cours de la réunion, plusieurs sujets importants ont été discutés.

Au cours de la réunion, le président, Thommy Lawson a informé les directeurs de la ligue qu'il n'avait pas l'intention de revenir comme président. Ayant obtenu un avancement dans le gouvernement fédéral, en plus de la préoccupation familiale ont été les principales raisons de sa démission. Plusieurs directeurs ont demandé s'il s'agissait d'argent, il a répondu dans la négative. Il a été nommé à ce poste par les directeurs de l'Association du Hockey du district d'Ottawa en 1966, alors que l'on avait décidé de former une ligue de hockey de calibre Junior B avec les équipes Buckingham, Hawkesbury, et Arnprior, alors dans la ligue de hockey Centrale Junior A.

Aussi, lors de l'assemblée plusieurs noms ont été suggérés pour remplacer M. Thommy Lawson qui doit quitter son poste immédiatement à la prochaine assemblée alors que l'on aura choisi un nouveau président parmi les noms suivants: Bryan Lynch, Loyld Laporte, Robert Labelle, Jean Cadieux et un autre nom que nous n'avons pu retenir. Il semble que les directeurs seraient en faveur de M. Jean Cadieux de Hull. Maintenant M. Lawson tentera d'approcher M. Cadieux et les autres à savoir s'ils accepteraient la position. Les candidats seront présents lors d'une prochaine assemblée des directeurs.

Au cours de la même assemblée, M. Thommy Lawson a révélé qu'il avait reçu une lettre de la direction des Lions de Thurso, avisant la ligue que dû à l'état financier et le manque de joueurs, la direction des Lions de Thurso se voit dans l'obligation de se retirer des cadres de la ligue pour la présente année. Les directeurs sont dits vraiment déçus de cette décision.

Entre-temps, nous avons appris que cette décision avait été prise lors d'une réunion des directeurs de l'équipe par un vote de 10-1. Egalement, au cours de l'assemblée, nous avons appris que l'O.D.H.A. avait sous sa juridiction un total de 33 équipes de catégorie Junior B et que la C.A.H.A. et l'O.D.H.A. avaient l'intention de réduire le nombre d'équipes à 16 dans la catégorie Junior B. Les autres équipes deviendront des équipes de calibre C.

Présentement, les équipes de la ligue Junior B de l'Outaouais catégorie B sont Buckingham, Hawkesbury, Rockland, Gatineau, Ottawa 67, Raiders de Nepean, Arnprior, Renfrew et Perth, tandis que les équipes de la Cité de Hull au nombre de 5, les équipes de la Cité de Cornwall au nombre de 6, de la ligue du Saint-Laurent au nombre de 5 et de la ligue Rideau au nombre de 7 complètent les équipes catégories B.

Présentement, la ligue Junior B de l'Outaouais qui est la 2e en existence, est ce pendant la ligue la plus forte au point de vue de calibre pour l'O.D.H.A.

M. Lawson a également révélé au grand désappointement qu'ils ne recevront aucune subvention de la C.A.H.A., puisque seule les équipes Junior A en recevront. Il a été révélé que lors des éliminatoires de la ligue, les équipes participantes doivent faire parvenir une partie des recettes à la C.A.H.A., sans recevoir un montant d'argent en compensation. Aussi, les directeurs ont décidé de ne pas participer aux éliminatoires de l'O.D.H.A. de calibre Junior B. Cependant, avec réserve si une équipe gagnante le veut et le temps le permettant, elle pourra disputer les éliminatoires du district, si elle le désire.

Au cours de l'assemblée, les directeurs ont décidé de former une ligue avec une section avec lesquelles les neuf équipes existantes seront les participantes. Il a été décidé que chacune des équipes disputera un calendrier de 32 joutes, dont 16 à domicile et 16 à l'extérieur. Chaque équipe affrontera une équipe en 4 occasions, 2 fois à domicile et deux fois à l'extérieur.

Les éliminatoires seront disputées comme suit: l'équipe en 5e position rencontre l'équipe en première; l'équipe en 2e rencontre l'équipe en 6e; l'équipe en 3e rencontre l'équipe en 7e, tandis que l'équipe en 4e rencontre l'équipe en 8e. La 9e équipe est ainsi automatiquement éliminée.

Toutes les séries éliminatoires seront du meilleur de quatre joutes de sept. La saison régulière débutera le dimanche premier novembre pour se terminer le dimanche 21 février 1971. Entre-temps, les équipes auront jusqu'au 15 janvier 1971 avant de se rendre à la limite de 18 joueurs. Le président Thommy Lawson a avisé les directeurs qu'un calendrier sera complété pour le lundi 12 octobre. Deux officiels lors des joutes locales officieront durant la saison régulière, tandis que le nombre sera à trois pour les éliminatoires.

Entre-temps, nous profitons de l'occasion pour féliciter M. Lawson pour son magnifique travail accompli au cours des 4 ans au poste de président. Il a été bien secondé en Mme Robertson de Arnprior comme statiste de qui a accompli une magnifique travail, également.

LES CASTORS DE BUCKINGHAM OUVRIRONT LEUR CAMP D'ENTRAINEMENT, POUR LA SAISON 1970-1971, DES DIMANCHE APRES-MIDI A DEUX HEURES P.M. AVIS A TOUS LES JEUNES INTERESSES.

Parmi les directeurs de l'équipe mentionnée la semaine dernière, nous devons y ajouter les noms de MM. Al White, Raymond Delcourt, Bernard Chicoine, Roger Payette et Me Denis Montreuil.

KARATE 70



Par Gilbert Kingsbury.

Cette semaine j'aimerais d'abord vous annoncer que l'Ecole de Karate King de Buckingham tiendra probablement sa première compétition du club le 29 octobre.

En effet, un bon nombre de nos novices (ceinture jaune et orange) nous sont maintenant revenus et seront très certainement en grande forme d'ici-là. Je vous fournirai de plus amples renseignements à ce sujet la semaine prochaine.

Les parents et amis des Karate-Ka sont cordialement invités à venir assister à une session d'entraînement afin d'encourager les leurs et moi je profiterai de l'occasion pour vous rencontrer et faire plus amples connaissances avec vous. A très bientôt.

HISTOIRE DU KARATE- TOME II

ORIGINES DU KARATE:

Si nous retraçons un peu l'histoire du Karaté, nous nous apercevons que cet art vient de l'île OKINAWA, d'où la technique japonaise appelée OKINAWA-TE (les mains d'Okina-wa).

Cette science orientale débuta il y a 300 ans, lorsqu'un bouddhiste enseigna à la dynastie chinoise et aux bouzous (moines bouddhistes) les pouvoirs de la concentration mentale et physique d'une méthode de défense à mains nues appelée KEMPO.

A cette époque, la science des bouddhistes consistait dans le salut de l'âme seulement, oubliant et affaiblissant leur état physique. C'est alors que plusieurs fies dans la mer de Chine furent rassemblées en un seul royaume et on enleva les armes à la population pour en réduire ainsi toute agression, contre le royaume.

C'est alors que l'art de la défense à mains nues fit un pas énorme dans son enseignement.

La semaine prochaine, son évolution aux cours des siècles.

Boeuf à vendre

Bouvillons nourris à l'avoine.

Idéal pour congélateurs. Vendus à la demie ou à la tonne.

Bon prix, appelez

MICHAEL CARRIERE 986-2244

Tournoi de hockey

Les directeurs du Tournoi International "Midget" de Drummondville nous informent que leur 7e tournoi annuel aura lieu du 5 au 14 février 1971 prochain, au Centre Civique de Drummondville. L'an passé plus de 43,000 personnes ont assistées à cette compétition, qui comprenait 80 équipes. Cette année, un maximum de 90 équipes sera accepté.

Les frais d'inscriptions de \$30 doivent parvenir en même temps que l'inscription avant le samedi 28 novembre prochain. Les équipes seront classées comme suit:

GROUPE AA - pour villes ou citées de 50,000 et plus de population.

GROUPE A - Pour villes et cités entre 25,000 et 50,000.

GROUPE B - pour villes entre 10,000 et 25,000.

GROUPE C - pour les villes ou cités de 10,000 de population, et moins.

On peut obtenir des informations en s'adressant à Tournoi International de Hockey "Midget" de Drummondville Inc., 158 rue Cockburn, Drummondville, Québec.

PRENTICE®

CHARGEUSE HYDRAULIQUE souple

Idéale pour tous travaux de manutention - matériaux de bâtiment, construction, exploitation forestière, etc.

SOUPLE! DURABILITÉ! SÛRETÉ! ET HABILITÉ DE SURCROÏT!
Renseignements complets et démonstration sur demande.

Les chargeuses hydrauliques PRENTICE sont reconnues pour leurs caractéristiques de souplesse, de manoeuvrabilité, de rendement général: fourche pouvant tourner à 45° - flèches de 18 et 21 pieds; câble hydraulique robuste en acier à haute résistance, se déroulant à 17 pi. pour descendre dans les excavations. Portée maximale de 30 pi.; charge maximale de 36,000 lb.

TORANO
LIMITÉE

Stabilité maximale assurée sur tous les terrains par des stabilisateurs hydrauliques largement écartés. Aucune autre chargeuse ne peut égaler l'habileté de manoeuvre contrôlée de la PRENTICE, la qualité de sa construction, sa facilité de fonctionnement et d'entretien.

DIVISION D'EQUIPEMENT POUR LA MANUTENTION.
12275, ch. Côte de Liesse, Dorval 760 (Montréal) Qué.
Tél.: (514) 636-9000

L'assurance-santé: le temps est venu de démarrer

"Les spécialistes doivent relever le défi de la participation." C'est ce que déclarait aujourd'hui M. Jean Brunelle, directeur général du Centre des Dirigeants d'Entreprise.

Le 25 août dernier, le CDE rappelait l'importance, pour le Québec, de concevoir un régime d'assurance-santé qui concilie le contrôle de l'Etat avec le maintien d'une liberté réelle, mais forcément encadrée, d'une profession médicale fortement invitée par ailleurs à hâter son adaptation aux exigences nouvelles de son rôle communautaire.

Devant l'évolution de la situation, le CDE maintient ses positions antérieures tout en faisant valoir les points suivants:

1. Le CDE apprécie la souplesse manifestée par le gouvernement afin de permettre la recherche d'un terrain d'entente avec les médecins spécialistes. En permettant le contrôle de l'acte médical par la profession et en se montrant disposé à introduire plus de flexibilité dans la loi, au chapitre du désengagement en particulier, le gouvernement a démontré clairement son esprit de conciliation tout en maintenant fermement sa volonté d'instaurer au Québec un régime public et universel de soins médicaux. Plus précisément, le CDE se réjouit de ce que le gouvernement accepte de respecter l'autorité et la liberté de la profession, sans renoncer à exercer sur elle la surveillance et les contrôles nécessaires. Ainsi modifié, le projet comporte, selon le C. D. E., les garanties suffisantes pour permettre aux médecins de s'y rallier. On doit maintenant donner priorité à la mise en oeuvre du régime d'assurance-maladie. L'heure n'est plus aux discussions sur l'opportunité d'instaurer au Québec un système public de soins médicaux. Un délai inutilement long a déjà séparé sanction et application de la Loi. L'échéance du 1er novembre devrait permettre de franchir les derniers obstacles qui s'opposent encore à la mise en vigueur du régime.
2. Au sujet de la rémunération, le CDE estime que rien, sinon les droits acquis, ne peut justifier les spécialistes de rechercher ce qui apparaît de l'extérieur comme un traitement privilégié. Pourquoi le régime accepté par les omnipraticiens et plusieurs autres organismes médicaux ne conviendrait-il pas, dans ses principes, aux spécialistes? Le niveau élevé des revenus des médecins est actuellement pour une bonne part le fruit d'une rareté créée par le contingentement, voulu ou trop longtemps toléré, de la profession. Les revenus des médecins devraient tendre à se fixer, à qualification et à compétence égales, sur ceux des autres professions, quitte à ce qu'un régime transitoire soit aménagé pour quelques années et en tenant compte, ce qui est une stricte exigence de justice trop souvent oubliée, de la charge de travail particulièrement lourde à laquelle nombre de médecins sont astreints. La parité des salaires avec l'Ontario, que revendiquent les médecins du Québec, ne peut en aucun cas leur être accordée: en vertu de quoi donnerait-on aux médecins une parité que l'on s'est appliquée, dans le passé, à refuser systématiquement aux policiers, aux professeurs et aux autres travailleurs? Le CDE craint de plus qu'en accordant aux médecins des rémunérations disproportionnées, le gouvernement ne déclenche une spirale de revendications salariales de la part des membres des autres professions, surtout ceux qui oeuvrent dans les secteurs public et para-public, qui se sentiraient alors justement alors lésés. Le gouvernement se placerait dans une situation impossible pour défendre la politique salariale qu'il a déjà imposée difficilement à certains secteurs. Il est à craindre que la règle de la jungle ne reprenne son droit dans ces conditions. Ce qui souligne l'importance de situer la question de l'assurance-maladie dans l'ensemble des activités socio-économiques du Québec, plutôt que de l'isoler au niveau où les spécialistes semblent vouloir le maintenir.
3. Aux objectifs partiels, il est temps, au Québec, de substituer les notions de productivité, d'engagement social, d'adaptation au changement, le grand défi des années '70. La médecine constitue un exemple frappant d'une profession qui doit s'adapter rapidement et peut-être douloureusement aux exigences nouvelles de sa dimension sociale. Plutôt que de chercher à s'enfermer à l'intérieur des garanties rigides et peut-être faussement rassurantes des textes de loi pour protéger ce qu'ils considèrent comme l'essentiel, les spécialistes devraient contribuer à édifier les structures de participation qui à tous les niveaux leur permettront de définir dans la pratique quotidienne, avec les autres partenaires de la santé, les modalités concrètes de l'exercice de leur profession et d'en ajuster harmonieusement l'évolution aux exigences de la vie contemporaine.

DISQUES par Richard Yank

RAMBLIN' JACK ELLIOTT BULL DURHAM SACKS & RAILROAD TRACKS



On discute assez régulièrement de nos jours sur l'avenir de la musique folklorique. Chez nous la renommée générale de Gilles Vigneault et de Gordon Lightfoot fait preuve d'un certain marché folklorique, mais ce qui semble encore plus remarquable est la quantité croissante de jeunes folkloristes, entre autres Robert Charlebois et Bruce Cockburn, siégeant au premier plan de la scène musicale.

De telles discussions se retrouvent également en 1950 lorsque l'importeur "Woody Guthrie", père de la musique folklorique américaine, répondait à ceux qui supportaient que la musique folklorique perdait de sa popularité: "... tant que le peuple sera en vogue, la chanson folklorique sera en vogue." Les francophones, avec ses Gilles Vigneault, possèdent un folklorique genre connu depuis les 1930 aux Etats-Unis, mais peu évident chez les canadiens anglophones. De nos jours, on retrouve ce genre chez Bob Dylan et Arlo Guthrie (fils de Woody Guthrie) et surtout chez "Ramblin' Jack Elliott", reconnu comme le lien entre Woody Guthrie et Bob Dylan. On tentera de qualifier ce genre de folkloriste, si difficile que cela soit, au cours de cet article.

En opposition à ces derniers, mais toujours dans le domaine folklorique, on retrouve "Gordon Lightfoot" et "Simon and Garfunkel" ainsi que plusieurs autres. Une incomparable perfection de voix et de musique rend ces derniers acceptables, nettement folkloristes par la source de leur sujet. On peut tous jours retrouver chez Gordon Lightfoot les racines canadiennes parmi lesquelles il tire sa musique et ses compositions; de même que "Simon and Garfunkel" sont inséparables du milieu citadin qu'est New York. Ce qui distingue ce dernier type, est une certaine impersonnalité, une tendance à la généralisation qui veut nier l'élément personnel de l'interprète.

Mais revenons à "Ramblin' Jack Elliott" ainsi qu'à son dernier disque: "Bull Durham Sacks and Railroad Tracks". Tout comme le disque de Gilles Vigneault n'a de vraie valeur qu'à près avoir assisté à un de ses spectacles, ce disque de Ramblin' Jack Elliott ne sera apprécié que par ceux qui ont connu l'inoubliable expérience d'être en présence d'un personnage si unique doué d'un attrait si universel. Ce qui distingue un tel folkloriste est une personnalité capable d'être différente de tout autre, mais aussi capable d'amasser et de refléter ce qu'il y a de plus particulier chez les sujets de chansons, chez les personnages de ses contes.

Quoiqu'il n'est pas compositeur, et que sur ce disque il interprète des chansons bien connues, seul Ramblin, Jack Elliott peut complètement transformer des chansons comme "Girl from the North Country" de Dylan et "Reason to Believe" de Tim Hardin pour leur donner son sens et son originalité. Il ne possède ni la voix d'un Gordon Lightfoot ni les talents musicaux d'un Paul Simon, mais il possède une simplicité de style qui nous laisse accepter Ramblin' Jack Elliott, pour ce qu'il est. Son pouvoir de transmettre ses sentiments les plus profonds rend son interprétation de "Don't think twice" de Bob Dylan une expérience que chacun peut rendre très personnelle.

Si vous recherchez un disque pour ses qualités musicales, n'achetez pas celui-ci, mais si vous êtes amateurs de musique folklorique, avec toutes ses nuances et sa variété de styles, vous n'en trouverez pas de meilleur.

CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM

La première assemblée du club de curling de Buckingham eut lieu la semaine dernière, présidée par son nouveau président, Gilles Landry. L'ouverture officielle aura lieu le

21 novembre 1970. Une invitation est lancée aux jeunes de 17 à 21 ans, qui pourront se joindre au club local à une cotisation moitié prix dans le but d'encourager les jeunes,

à faire partie du club de curling local - bien entendu ces nouveaux membres auront droit à tous les privilèges du club, il est donc demandé à tous les jeunes (mâles) âgés de 17 à 21 ans qui seraient désireux d'y en faire partie - de bien vouloir communiquer avec une des personnes mentionnées ci-dessous.

Gilles Landry - Roland Favelle - R.T. Kenny - Henri Matte - R.J. Phillips - Lyal Sicard - G.V. Serwood - M.R. Daout - John Daugherty - Murdoch Laforce - Gerry Moore - A.E. Fournier.

La glace sera disponible pour la semaine du 16 novembre 1970, et durant cette semaine, ces joueurs d'expérience pourront donner des leçons à tous les nouveaux membres.

L'invitation s'étend aussi à toutes personnes majeures qui désireraient faire partie du club de curling de Buckingham, de bien vouloir s'adresser aux personnes déjà mentionnées, la cotisation est minime.

REMBOURRAGE

Réparations de tous genres sur chaises recouvertes, mobiliers de salon, etc...

Estimation gratuite

Tel.: 986-3964



Matériel disponible (cuirette, foam)

pour ceux qui veulent réparer eux-même leurs meubles

Ferronnerie EMILE CHARETTE & FILS Ltée

116 St-Joseph - Buckingham

Dépositaire C-I-L et des Tapis OZITE

TEL.: 986-2393

Boutique Marie-Lou Enrg.

118 CHURCH, BUCKINGHAM

Vente 1er anniversaire
du 9 au 31 octobre

20% de rabais
sur toute la marchandise

BINGO

FILLES D'ISABELLE

DIMANCHE, 11 OCTOBRE

8.00 P.M.

SALLE DES CHEVALIERS
DE COLOMB

15 parties rég. à \$5.00
5 parties spéc à \$10.00
2 parties " " \$25.00
1 partie " " \$50.00

Buckingham

Masson

Angers



HUILE À CHAUFFAGE
La Coopérative Fédérée

Jour: 6-3750



LÉO COUTURE, vendeur
986-2642

LES ANNONCES CLASSÉES

Toutes les annonces classées sont payables avant publication

- * Chaque insertion: \$1.00 pour 20 mots. - .07¢ du mot additionnel. Annonce avec cadre: \$1.50. Toutes les petites annonces sont payables à l'avance.
- * Pour usage de notre Casier Postal ou de notre téléphone: .50¢ de plus.
- * CORRECTION: Les erreurs seront promptement corrigées. Toutefois, on doit les signaler avant la seconde insertion; sinon, nous ne saurions accorder une nouvelle insertion gratuite.
- * HEURE DE TOMBEE: Toute nouvelle annonce reçue à nos bureaux avant midi le mardi sera insérée dans le journal de jeudi. Il en est de même pour les annulations.

Maison à vendre

Chalet à vendre, rivière La Blanche; Eau et électricité. Meublé: \$2,000.00. Tél.: 986-3808. (4-1ac.)

Maison 4 ch. à coucher à vendre ou à louer. Garage et salle de jeux. Possibilité de bureau à l'avant. Libre, ler déc. Tél.: 986-2888. (24-1-8)

On demande

Dame de ménage demande ouvrage à la journée, dans Buckingham. Appeler après 4 hrs 986-5151. (1-8-15)

REPRESENTANTS demandés, remèdes naturels, tisanes, comprimés, capsules, liquides, onguents, etc. Travail agréable. Commission intéressante. Catalogue pour renseigner la clientèle. Si vous êtes intéressé en ce domaine et possédez une automobile, téléphonez Claude Lavoie, 663-5002.

Affilage de scie à main et circulaire, etc. 136 Churchill. Tél.: 986-2411. (24-1-8)

Vous désirez une salle pour réception ou soirées de tous genres située à Masson. Pour plus amples renseignements, tél. 986-2888 ou 986-5377. (17-24-1-8)

Divers à vendre

A vendre: Tente-roulotte 12' par 12': \$650.00 - Tél. 986-5152. (24-1-8)

A vendre: Voiture Ford 66. Camion Dodge 54, 1/2 tonne. Tél. 986-5260. ()

A vendre: Poêle électrique Westinghouse avec horloge automatique - \$150.00. Réfrigérateur 13 pi. cu "Frigidaire" à dégivrage automatique - \$150.00. Tous deux causes neufs. Doit vendre pour cause de déménagement. 986-8576 après 6 p.m. (1 - J.A.C.)

General Camper sur camion Mercury à roues doubles, couche 4 personnes, poêle, frigidaire, fournaise, eau chaude, douche, toilette, lavabeau, 2 réservoirs à gaz propane, électricité. Demande \$2,500.00. Théo Raby, 421 Principale, Buckingham. Tél.: 986-3227. (8)

A vendre: Patins fillette, peinture 12. Patins garçons, peinture 2. \$3.00 la paire. Achèterais piano en bon état. Tél. 986-5204, après 4 heures. (8)

Chevrolet 1964, 2 portes, 6 cylindres, transmission standard. Prix: \$200.00. Tél. 986-2994. (8)

Ferme à vendre: Angers, de 140 arpents, 35 vaches à lait, 15 taures. Lait vendu à bon prix. Tél. 986-2994. (8)

A vendre: Réservoir à lait Dairy-Cool, capacité 45 bidons 4000 lbs. Tél. 766-2332. (8)

Logis, maison, chambre à louer

Logis à louer, 5 appartements, 115 rue Churchill. Tél. 986-3236. (8)

Logis à louer au 839 Georges, 2 chambres à coucher, système de chauffage, très propre. Tél.: 986-3085 - \$75.00 par mois. Cuisine, salon, salle de bain. (24 - J.A.C.)

Chambre pour filles. Poêle, frigidaire, télévision, chambre de bain complète. Entrée privée. Tél.: 986-6224. (1.....)

A louer: Maison d'un étage pour une ou deux personnes. Tél. 986-2546. (8)

Logis à louer, pour un couple, 1 chambre à coucher, salon, cuisine, chambre de bain au complet. 972 Georges. Tél. 986-3119. (8-15)

Logement à louer à Masson: 2 chambres à coucher, salon, cuisine, chambre de bain, chauffé. Tél. 986-3464. (8)

Maison de campagne à louer: Tél. 986-2574. (8)

Logis neuf à louer: 5 pièces; chauffé et fournie en eau chaude. Tél. 986-3217. (8)

Logis chauffé à louer, très propre, pour un couple. Libre le 1er novembre, avec garage. Tél.: 986-5659. (8)

Logis à louer, coin St-Charles et St-Joseph, dans un haut complet. Libre le 1er novembre. Tél. 986-3797. (8-15)

Maisonnée à louer, 4e Concession, 1 chambre à coucher, grand parterre. Tél. 986-2528. (8)

Bingo

TOUS LES LUNDIS SOIR A 8 HRES

au sous-sol de l'église de Masson

15 PARTIES RÉG. \$10.00
5 PARTIES SPÉC. \$15.00

GROS LOTS:

54 nos \$1950.00
51 nos \$900.00

PARTIE MOITIÉ/MOITIÉ
PARTIE GRATUITE: \$10.00

"Opportunité d'affaires"

FRANCHISE DE DISTINCTION.

DISTRIBUTION D'ARTICLES

ESSENTIELS. DE \$150.00 à \$300.00 PAR MOIS. PAS DE

VENTE OU SOLlicitation

QUELQUES HEURES PAR SEMAINE. CAPITAL REQUIS.

DONNER RESUME EXPERIENCE ET REFERENCES.

C.P. 30, BUCKINGHAM.

AVON

recherche représentante pour les régions de Buckingham et de Masson... Madame, voici votre chance de vous faire des revenus substantiels intéressants...

APPELEZ:
MME L. FUOCO
C. P. 6
PTE. -GATINEAU
TEL.: 777-7806



M. R. Lasalle est l'organisateur dans notre région du Mode d'Épargne sur le Salaire pour la campagne annuelle des Obligations d'Épargne du Canada qui se tient du 5 octobre au 13 novembre prochain. L'an dernier dans cette région, 48 compagnies ont participé au Mode d'Épargne sur le Salaire pour un total de 3,877 souscriptions individuelles, ce qui représente un chiffre record de \$2,056,000. M. Lasalle est un des 26 organisateurs du Mode d'Épargne sur le Salaire qui visiteront les employés du Québec au cours des prochaines semaines.



Papineauville Lumber Lée

PAPINEAUVILLE QUEBEC

"La cour à bois la plus complète de la région"

427-6264

"Ou vous obtenez mieux en payant moins"

BOIS

Matériaux de construction quincaillerie et outils

1ère étape d'une vaste campagne d'information sur la loi de l'aide sociale

La première étape d'une importante campagne d'information visant à expliquer tous les aspects de la Loi de l'aide sociale à la population sera lancée demain, mardi, 22 septembre, en prévision de l'entrée en vigueur de cette mesure législative le 1er novembre.

Le ministre d'Etat à la Famille et au Bien-être social, M. Gerald Harvey, entreprend en effet, à compter de demain, une tournée d'information qui le conduira dans les dix grandes régions du Québec. Les premières visites seront les régions éloignées.

Afin de pouvoir répondre au plus grand nombre de questions que se pose la population, le ministre d'Etat sera accompagné de fonctionnaires dans les différents endroits qu'il visitera.

La tournée de M. Harvey s'adresse à différents publics, dont le plus directement intéressé, celui des bénéficiaires de la Loi de l'aide sociale. Des assemblées publiques d'information seront tenues à leur intention, à celle de la population en général en même temps qu'à celle de tous les autres intéressés, que ce soit des travailleurs sociaux, des représentants d'agences de bien-être, etc.

De plus, le ministre d'Etat profitera de sa tournée pour dialoguer également avec le personnel des différents bureaux locaux ou régionaux situés dans les municipalités qu'il visitera.

Les divers médias d'information parlée et écrite seront également invités à suivre les échanges d'opinions qui marqueront cette tournée d'information.

Les autres étapes de la campagne d'information sur la Loi de l'aide sociale seront divulguées au fur et à mesure qu'elles se dérouleront.



Province de Québec Comté Papineau

La Commission Scolaire Régionale Papineau

APPEL D'OFFRES

DEBLAIEMENT ET ENLEVEMENT DE LA NEIGE

Le soussigné, Assistant secrétaire-trésorier recevra jusqu'à 15 hres, vendredi le 16 octobre 1970, au bureau de la commission, Blvd. des Jeunes à Buckingham, des soumissions scellées intitulées "Déblaiement et enlèvement de la neige" sur les voies d'accès, espaces de stationnement et débarcadères d'écoliers à l'école polyvalente à Buckingham. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé pour une somme au moins égale à 10% du montant de la soumission. Ledit chèque, tiré sur une Banque à charte ou une Caisse Populaire Desjardins, devra être fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Papineau.

Les soumissionnaires devront préparer leurs soumissions sur le bordereau spécialement fourni à cet effet par la commission et être déposée dans l'enveloppe fournie à cette fin par la commission.

Les devis et autres documents pourront être obtenus entre 9 hres et 17 hres au bureau de la commission à partir de vendredi le 9 octobre 1970.

Les dites soumissions seront ouvertes en public au lieu, à l'heure et à la date mentionnée au paragraphe 1.

La commission n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Buckingham ce 5ième jour d'octobre 1970.

Médard Larente,
Assistant,
Secrétaire-Trésorier.

Jack's Atelier de réparations de motos-neige

Vente et service auto-neige YAMAHA

OUVERTURE D'UN NOUVEL ATELIER

Réparations et pièces pour tous genres de moto-neige

Ouvrage garanti.

Appelez

986-5103 DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 a.m. à 9 p.m.

ou venez au

223 rue Maclaren-est, Buckingham





Philatélie

Jean MERMOZ
Antoine de SAINT-EXUPÉRY

JEAN MERMOZ, né en 1901 disparut en 1936 dans l'Atlantique Sud au cours de sa 24e traversée entre Dakar et le Brésil.

Dans une page magistrale de Terre des Hommes, Saint-Exupéry a bien mis en lumière l'action de "son camarade Mermoz".

Participant à la fondation de la ligne Casablanca-Dakar, à travers le Sahara insoumis, une panne le laissa quinze jours aux mains des Maures sans entamer en rien son moral et sa persévérance.

Pour la ligne d'Amérique il fut chargé d'étudier le tronçon Buenos Aires - Santiago, et "après un pont sur le Sahara, de bâtir un pont au-dessus des Andes"; des crêtes s'élevant à 7,000 mètres quand les avions plafonnaient à 5,200.

Dès lors, le courrier pouvait être transporté en quatre jours de Toulouse à Buenos Aires: "Mermoz avait défié les sables, la montagne, la nuit et la mer..."

ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY né en 1900, entra à 24 ans chez Latécoère. Successivement mécanicien, pilote de ligne entre Toulouse et Dakar, puis chef d'aérodrome à Cap Juby, au bord du désert, il organisa, en 1929, la filiale de la Compagnie à Buenos Aires.

Quand l'Aéropostale disparut en 1931, St-Exupéry se consacra au journalisme de reportage et à des tentatives de grands raids internationaux.

Courrier Sud (1928), Vol de nuit (1931), Terre des Hommes (1939) sont donc le bilan d'une très riche expérience. Il cherche à y définir un nouvel humanisme, une nouvelle communion avec les êtres et les choses: exaltation de l'action, sens de la responsabilité, valeur du travail d'équipe, fraternité et solidarité.

Après avoir passé les premières années d'occupation en Amérique à écrire Pilote de guerre (1942) et le Petit Prince en (1943), il rejoignit les Alliés en Afrique du Nord et trouva la mort le 31 juillet 1944 au-dessus des Alpes françaises.

Témoin et acteur de son époque, St-Exupéry a rêvé, réalisé et exprimé un idéal d'aventure héroïque où l'homme trouve ces ressorts d'une exaltante vie morale: l'action, le danger partagé dans des ardues viriles, la fidélité à l'accomplissement de la mission.

NOUVEAUTÉ



Maintenant ouvert
SALON DE COIFFURE
CHEZ DAWN
HAIR STYLIST

2 coiffeuses:
PATRICIA BIGELOW (prop.)
MIREILLE MONGEON

Spécialisée dans coupe de cheveux et teinture, etc...

Tél.: 986-8934

431 Charles Buckingham

Ne circulez pas en forêt la nuit avec n'importe quelle lampe

La loi de la conservation de la faune et les nouveaux règlements de chasse et de pêche, en vigueur depuis le 15 juin dernier, sont beaucoup plus sévères que les anciennes lois.

Comme la saison de chasse est commencée, les contrevenants s'exposent à des surprises fort désagréables pour leurs infractions.

La loi interdit notamment la chasse au gros gibier (orignal, caribou, chevreuil) pendant la nuit, c'est-à-dire entre la demi-heure qui suit le coucher du soleil et la demi-heure qui précède son lever.

Même si elle ne chasse pas, une personne est présumée avoir chassé et passible d'une amende minimum de \$300, pour la première infraction, sans compter que son arme peut être saisie et même confisquée par le tribunal, par le seul fait de s'être promenée en forêt fréquentée par le gros gibier, en possession d'une arme à feu et de tout appareil destiné à projeter un faisceau lumineux.

Il existe des sortes de lampes qui ne projettent aucun faisceau lumineux, spécialement conçues pour circuler en forêt la nuit. Ce sont ces lampes, dites de radiation, que les chasseurs, les promeneurs solitaires et les amateurs de rêverie nocturne doivent utiliser s'ils ne veulent pas être présumés d'infraction à la loi. S'éclairer d'une simple lampe de poche ou de toute autre lampe à faisceau lumineux, en se protégeant d'une arme à feu, expose donc le contrevenant à une surprise qui pourra être la plus désagréable de sa vie, car la nouvelle loi de la conservation de la faune est l'une des plus sévères en Amérique du Nord.

Golden Eagle Fuel Oil

Service



24 hrs.

NUILE A POELE



NUILE A CHAUFFAGE

Armand E. Lafleur

986-5272

Agent

184 MacLaren Est,
Buckingham, Qué.

INSTALLATION GRATUITE

CHAUFFE-EAU
A L'HUILE
A LOUER

\$2.99 par mois



THÉÂTRE BUCKINGHAM

7-8-9-10 OCT. 1970

En semaine : REPRESENTATIONS :

7.00 P.M. : FRISSONS GARANTIS

9.00 P.M. : FANTOME DE BARBE NOIRE

Admission : ENFANTS (12 ans) 75¢ ADULTES : \$1.25

FESTIVAL WALT DISNEY

BARBE NOIR DANS SON AVENTURE LA PLUS HILARANTE DEPUIS DEUX CENTES ANS !!



LE
FANTOME
DE BARBE
NOIRE

PETER USTINOV · DEAN JONES

SUZANNE PLESHETTE



SAMEDI : SPECIAL A 1.00 P.M. : ADMISSION ENFANTS : 50¢ ADULTES \$1.00

LIQUEURS DOUCES GRATUITES en présentant cette annonce.

Gratiosité du BULLETIN DE BUCKINGHAM INC.

WALT DISNEY

FRISSONS GARANTIS

DICK VAN DYKE
EDWARD G. ROBINSON
DOROTHY PROVINE (NEVER DULL MOMENT)

Henry SILVA Joana MOORE
Tony BILL Slim PICKENS

POUR TOUS 101 min. COULEURS